



## Département des Yvelines Commune de Longvilliers



### **ENQUÊTE PUBLIQUE** **Du 16 septembre à 14h00 au 16 octobre 2021 à 12h00**

Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMP) et L2 (n°BSS 000TWMW) de la commune de Longvilliers pour :

- L'autorisation de prélèvement d'eau souterraine, au titre du code de l'environnement,
- La déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux de dérivation d'eau souterraine au titre du code de l'environnement,
- L'autorisation d'utilisation et de traitement de l'eau issue des forages L1 et L2 en vue de la consommation humaine, au titre du code de la santé publique,
- La déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection des forages de l'eau au titre du code de la santé publique,
- L'enquête parcellaire associée.

### **ANNEXES au rapport**

Arrêté de la Préfecture des Yvelines  
Décision du Tribunal Administratif de Versailles

21-057 du 13 août 2021  
E21000060 / 78 du 3 août 2021

Joseph ABIAD  
Commissaire enquêteur

ANNEXES au rapport



## Table des matières

- A1-1 – Délibération du 30 juin 2017 du conseil municipal de la commune de DOURDAN .....	4
- A1-2 Délibération du 17 décembre 2020 du conseil municipal de la commune de DOURDAN .....	6
- A2 – Courrier du 22 juillet 2021 de M. le Préfet des Yvelines adressé à la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles .....	8
- A3 - Décision du Tribunal Administratif de Versailles .....	10
- A4 - Déclaration sur l'honneur .....	10
- A5 – Arrêté Préfectoral n° 21-057 du 13 août 2021 .....	12
- A6 - Texte de l'avis d'affichage .....	17
- A7 – Texte publication dans la presse .....	19
- A8 - Publication - 1ère insertion Le Grand Parisien le 25/08/2021 .....	20
- A9 - Publication - 2ème insertion Le Grand Parisien le 15/09/2021 .....	21
- A9-1 - Publication - 3ème insertion Le Grand Parisien le 29/09/2021 .....	22
- A10 - Publication - 1ère insertion Le Courrier des Yvelines – Toutes les Nouvelles du 25/08/2021 .....	23
- A11 - Publication - 2ème insertion Le Courrier des Yvelines – Toutes les Nouvelles du 15/09/2021 .....	24
- A11-1 - Publication - 3ème insertion Le Courrier des Yvelines – Toutes les Nouvelles du 29/09/2021 .....	25
- A12-1 – Photos des affiches .....	27
- A12-1-1 – FORAGES L1 et L2 – AFFICHES .....	27
- A12-1-2 – FORAGE L1 – AFFICHE accès au périmètre immédiat.....	30
- A12-1-3 – FORAGE L1 – Photos du Périmètre de Protection Immédiat .....	31
- A12-1-4 – FORAGE L2 – AFFICHES .....	37
- A12-1-5 – FORAGE L2 – Photos du périmètre de protection immédiat .....	38
- A12-2 – Communication .....	42
- A12-2-1 – Publication sur les réseaux sociaux.....	42
- A12-2-2 – Publication sur le site Internet de la commune .....	44
- A12-2-3 – Publication sur la plate-forme Illiwap de la commune .....	45
- A13 - Attestation d'affichage.....	47
- A14 - Lettre d'accompagnement du procès-verbal de synthèse.....	49
- A15 - Procès-verbal de synthèse.....	49
- A16 - Réponses du maître d'ouvrage au procès-verbal de synthèse.....	49
- A17-1 - Avis de l'autorité environnementale du 31 octobre 2019 .....	50
- A17-2 - Avis du Conseil Municipal de la commune de LONGVILLIERS du 24 septembre 2021 .....	52
- A18 – 1 Accusé de réception au guichet unique de l'eau du 2 février 2021 .....	54
- A18 – 2 Courrier de l'ARS du 18/02/2021 sur la recevabilité du dossier déposé au guichet unique le 15/01/2021 .....	57
- A19 – Enquête parcellaire – notifications aux propriétaires .....	59
- A19-1 – Notifications NON distribuées .....	64
- A19-1 - 1 – Madame TRIVEDI Céline Odile née ALEXANDRE.....	65
- A19-1 - 2 – Monsieur FOSSARD Romain Claude Henri .....	66
- A19-1 - 3 – Monsieur ANGLY Patrick-André Jacques Gilles .....	67
- A19-1 - 4 – Madame De POURTALES Anna Christine épouse FROTIER de BAGNEUX .....	68
- A19-2 – Notifications DISTRIBUEES .....	69
- A19-2-1 – Madame COUTADEUR Micheline Bernadette Pauline épouse PERTHUIS-BONNEAU – distribuée le 03/09/2021 .....	69
- A19-2-2 – Monsieur DESCHAMPS Christian Roger Jean – distribuée le 04/09/2021 .....	69
- A19-2-3 – Monsieur BRUCKMANN Alain Henri Joseph – distribuée le 03/09/2021 .....	70
- A19-2-4 – Groupement Foncier Agricole de la Butte aux Lièvres -BONNEAU – distribuée le 02/09/2021 .....	70
- A19-2-5 – Madame DE MANDAT DE GRANCEY Ségolène Marie – distribuée le 02/09/2021 .....	71
- A19-2-6 – Madame ANGLY Séverine Juliette Ida épouse VALAT – distribuée le 02/09/2021 .....	71
- A19-2-7 – Madame ANGLY Alexandra épouse LAMARRE -BONNEAU – distribuée le 04/09/2021 .....	72
- A19-2-8 – Commune de LONGVILLIERS - distribuée le 03/09/2021 .....	72
- A19-2-9 – Monsieur SIMPLOT Christophe Daniel – distribuée le 09/09/2021 .....	73
- A19-2-10 – Monsieur MAUGE Didier Norbert – distribuée le 02/09/2021 .....	73

### ANNEXES au rapport



- A19-2-11 – Monsieur FOSSARD Alexis Claude André – distribuée le 03/09/2021 .....	74
- A19-2-12 – Madame ANGLY Victoria Patricia – distribuée le 02/09/2021 .....	74
- A19-2-13 – Madame ANGLY Christiane Carolle épouse MAUGE – distribuée le 02/09/2021 .....	75
- A19-2-14 – Monsieur GUERET Jean-Pierre Fernand Andre -BONNEAU – distribuée le 03/09/2021 .....	75
- A19-2-15 – Monsieur DESCHAMPS Bernard Jacques Louis – distribuée le 03/09/2021 .....	76
- A19-2-16 – Madame DE POURTALES Victoire Priscilla – distribuée le 03/09/2021 .....	76
- A19-2-17 – Monsieur GUERET Christophe François – Cachet retour de la Poste le 04/09/2021 .....	77
- A19-2-18 – Monsieur CHRISTY MAAS Patrick Paul Pascal – distribuée le 06/09/2021 .....	77
- A19-2-19 – Monsieur CORBINO Dominique – distribuée le 03/09/2021 .....	78
- A19-2-20 – Madame NEURY Eliane Marie épouse CORBINO – distribuée le 03/09/2021 .....	78
- A19-2-21 – Madame GOUIN Bernadette Marie-Louise épouse DESCHAMPS – distribuée le 03/09/2021 .....	79
- A19-2-22 – Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Rochefort Longvilliers – distribuée le 03/09/2021 .....	79
- A19-2-23 – Monsieur PERTHUIS Jean-Pierre - distribuée le 03/09/2021 .....	80
- A19-2-24 – Madame EDELIN Régine Roberte Andrée épouse DUMONT – Questionnaire de retour du 30/09/2021 .....	81
- A19-2-25 – Monsieur DUMONT Pascal Roger Georges – Questionnaire de retour du 30/09/2021 .....	82
- A19-2-26 – Madame ANGLY July Marine – distribuée le 11/09/2021 .....	84
- A19-2-27 – Monsieur DE POURTALES DE TALLEYRANDPERIGORD Elie Albert Gérard époux DE WITT – distribuée le 18/09/2021 .....	84
- A19-3 – Propriétaires SANS preuves de notifications .....	85
- A19-4 – Propriétaires AVEC preuves de dépôt et SANS retour de la Poste .....	85
- A20 – Observations .....	87
- A20-1 – Inscriptions sur le registre .....	87
- A20-2 – Par courriels .....	94
- A20-2 – 1 Observation du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines SEASY .....	94

**ANNEXES** au rapport



## A1-1 – Délibération du 30 juin 2017 du conseil municipal de la commune de DOURDAN

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 30 JUIN 2017

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2017098

Présents : 23

Votants : 32

**Objet : Mise en conformité des captages d'eau potable de Longvilliers – Lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique et demande de subventions**

Le 30 JUIN 2017 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 23 JUIN 2017, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

**PRESENTS :** Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, , Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Eric RINEAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Catherine AUBERT a donné pouvoir à Sylvine HENDELUS, Tarik EL GACHBOUR a donné pouvoir à Séverine HULBACH, Aude BOQUET a donné pouvoir à Nicolas LECOT, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Brigitte ZINS a donné pouvoir à Jean-Jacques DULONG, Pierre DUCOLONER a donné pouvoir à Thérèse GILBERT, Désigane FLORE a donné pouvoir à Claudine KIEFFER, Elsa CAUDY a donné pouvoir à Béatrice CROS, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

**ABSENTE :** Christelle BARTHELEMY.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Nicolas LECOT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Olivier BOUTON :

L'eau potable distribuée à Dourdan est pour partie puisée à Longvilliers (78). Ce site possède un puits P1 qui fournit plus de la moitié de l'eau de la Ville et un second puits qui n'est pas en service à cause de l'absence d'autorisation administrative depuis sa création.

L'autorisation d'exploiter le 1<sup>er</sup> ouvrage est ancienne et les captages d'eau destinés à la consommation humaine doivent aujourd'hui bénéficier de périmètres de protection réglementaires. Afin de régulariser la situation et de pouvoir exploiter le second puits, il convient de créer des périmètres de protection sur chacun de ces captages. Cela nécessite une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP), estimée à 50 000 € puis des travaux de sécurisation des captages estimés à 35 000 €.

Une aide financière peut être sollicitée, tant au stade de la phase administrative qu'à celui de la phase ultérieure d'acquisition foncière et de matérialisation des périmètres sur le terrain. Pour cela et dans son programme révisé 2016-2018, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie accorde des subventions à hauteur de 80 %.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.1321-2 et R 1321-6,

Vu le Code de l'environnement, et notamment son article L.215-13,

Vu le 10<sup>e</sup> programme révisé de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

Vu l'avis de la Commission « Urbanisme – Travaux – Développement Durable » du 12 juin 2017,

Page 1/2

ANNEXES au rapport



**Considérant** que l'exploitation de toute ressource en eau, notamment souterraine, destinée à la consommation humaine doit faire l'objet d'une autorisation préfectorale d'exploiter comprenant des périmètres de protection,

**Considérant** que, même si cette autorisation existe pour le puits P1, il est nécessaire de créer ces périmètres de protection,

**Considérant** la nécessité de réaliser une procédure de DUP pour créer ces périmètres de protection,

**Considérant** le souhait de la commune de Dourdan de solliciter des financements pour mener à bien cette procédure et mettre en place ses préconisations (acquisition de terrains, réalisation de travaux),

**Considérant** que l'Agence de l'Eau Seine Normandie au titre de son 10<sup>e</sup> programme peut financer la DUP et ses préconisations,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'approuver** le lancement des études et prestations indispensables à l'aboutissement de l'ensemble de la procédure de DUP pour les deux points de captage d'eau potable situés à Longvilliers,
- **de s'engager** à conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection de ces deux captages et de réaliser les travaux nécessaires à celle-ci,
- **d'autoriser** Madame la Maire ou son Adjoint délégué à solliciter des subventions, tant au stade de la phase technique et administrative qu'à celui de la phase ultérieure d'acquisition foncière et de matérialisation des périmètres sur le terrain,
- **d'autoriser** Madame la Maire ou son Adjoint délégué à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à la constitution des dossiers techniques et administratifs relatifs au prélèvement d'eau et à la mise en place des périmètres de protection du captage, et à tout document relatif aux subventions s'y rapportant,
- **de dire** que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget eau prévisionnel 2017,
- **de dire** que les crédits budgétaires seront inscrits en recettes sur le budget eau au fur et à mesure des notifications des différentes subventions tout au long de la procédure de DUP.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le **11 JUIL. 2017**

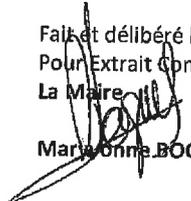
- Transmis au représentant de l'Etat



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour l'Extrait Conforme

La Maire

  
Marie-Anne BOQUET

ANNEXES au rapport



## - A1-2 Délibération du 17 décembre 2020 du conseil municipal de la commune de DOURDAN

Accusé de réception en préfecture  
061-274162907-20201217-DEL2020113-DE  
Date de réception préfecture : 23/12/2020

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 17 décembre 2020

Nomenclature N° : 1

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2020113

Présents : 28

Votants : 33

**Objet : Demandes d'autorisations préfectorales – DUP protection des captages d'eau potable de Dourdan, site de Longvilliers**

Le jeudi 17 décembre 2020 à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 11 décembre 2020, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

**PRESENTS :** Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoît PANOT – Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILION – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN – Barbara FAUSSET – Maxime FAUSSET-VANNIER – Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Fabrice BARON – Rémi CROUZET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Daouda TIMERA a donné pouvoir à Paolo DE CARVALHO, Nadia LOUGHSALA a donné pouvoir à Josépha BREBION, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, Nessa DAVRAIN a donné pouvoir à Olivier BOUTON, Nassima SEMSARI a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Laurent LARREGAIN

Le Conseil municipal entend l'exposé de Benoît PANOT :

La Commune de Dourdan est alimentée en eau potable par des forages situés à Saint Martin de Bréthencourt et à Longvilliers. Le site de Longvilliers comprend deux forages : l'un actuellement exploité datant des années 60 mais ne dispose pas encore des périmètres de protection réglementaires obligatoires, et un second puits datant des années 90. Ce dernier est prêt techniquement pour être exploité mais n'en a jamais reçu l'autorisation.

Afin de régulariser la situation du premier puits et de permettre l'utilisation du second puits, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) a été lancée et arrive prochainement à son terme. L'objectif de cette procédure est de protéger à la fois la ressource en eau souterraine ainsi que la qualité de l'eau potable distribuée aux abonnés.

Les protections physiques demandées ont déjà été mises en place pour la plupart, à l'exception de celles les plus onéreuses pour lesquelles des subventions sont conditionnées à l'autorisation préfectorale demandée par la présente délibération. Il s'agit de du renouvellement des clôtures de protection des parcelles d'implantation de chacun des deux captages.

A présent, il convient de solliciter auprès des services de l'Etat les autorisations administratives nécessaires à :

- la dérivation des eaux souterraines : une partie de l'eau de la nappe phréatique ne rejoindra pas la rivière,
- le prélèvement de ces eaux pour alimenter le réseau d'eau potable de Dourdan,
- la distribution de ces eaux, une fois traitées, comme eau destinée à la consommation humaine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L214-1 à 6 et L215-13,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment son article R1321-1 et 7, et R1321-6 à 8,

Vu les décrets n°2006-880 et n°2006-881 du 17 juillet 2006,

Page 1/2

ANNEXES au rapport



Vu la délibération du Conseil municipal n°2017098 du 30 juin 2017 relative au lancement de la procédure de DUP pour la protection des captages de Longvilliers,

Vu l'avis de la commission « Aménagement du territoire et développement économique » du 3 décembre 2020,

Considérant l'absence de périmètres de protection réglementaires pour les captages d'eau souterraine situés à Longvilliers,

Considérant la procédure en cours de Déclaration d'Utilité Publique visant à créer ces périmètres de protection,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter la dérivation des eaux souterraines captées par les deux captages de Longvilliers au titre de l'article L215-13 du Code de l'Environnement dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique de protection de ces captages, avec notamment la mise en exploitation du 2° forage,
- de demander l'autorisation de prélever les eaux souterraines pour chacun des deux puits au titre des articles L214-1 à 6 du Code de l'Environnement et au titre des décrets n°2006-880 et n°2006-881 du 17 juillet 2006,
- de demander l'autorisation sanitaire de distribuer l'eau destinée à la consommation humaine en application du Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1321-7, et R1321-6 à 8,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Paolo DE CARVALHO

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : 23 DEC. 2020

- Transmis au représentant de l'Etat

ANNEXES au rapport



- **A2 – Courrier du 22 juillet 2021 de M. le Préfet des Yvelines adressé à la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles**



**Direction de la  
réglementation et des  
collectivités territoriales**

Bureau de l'environnement et des  
enquêtes publiques  
Affaire suivie par : Isabelle LAFON  
Tél : 01.39.49.72.59  
isabelle.lafon@yvelines.gouv.fr

Versailles, le 22 juillet 2021

**Monsieur le préfet des Yvelines**

à

**Madame la présidente  
du tribunal administratif de Versailles  
Bureau des commissaires enquêteurs**

**Objet :** Demande de désignation d'un commissaire enquêteur pour une enquête publique au titre de la loi sur l'eau.(autorisation environnementale)

**Pièces jointes :** 2

- Rapport du service instructeur
- Dossier de demande

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, un dossier d'enquête relatif à la demande d'autorisation environnementale pour le projet de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages de Longvilliers.

Dans ce dossier, j'envisage l'ouverture d'une enquête publique du 15 septembre 2021 au 16 octobre 2021 inclus, sur la commune de Longvilliers.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir faire procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur pour diligenter cette enquête.

.../...

Adresse Postale : 1 Rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex  
Accueil du public : 1 Avenue de l'Europe – Versailles  
Tél : 01.39.49.78.00

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site [www.yvelines.gouv.fr](http://www.yvelines.gouv.fr)

ANNEXES au rapport



Les honoraires et les frais engagés par le commissaire enquêteur sont à la charge de la mairie de Dourdan - service urbanisme, à l'attention de Mme Caroline RENONCE, chargée de projet – tél : 01.60.81.17.83 : - courriel : crenonce@dourdan.fr

A l'issue de l'enquête, la décision relative à l'indemnisation du commissaire enquêteur sera à lui transmettre en vue du règlement.

Pour votre information, je vous prie de trouver ci-joint le rapport du santé environnement de la délégation départementale des Yvelines de l'agence régionale de santé d'Île de France, instructeur de la demande.

Le Préfet  
P/Le préfet et par délégation  
L'adjointe au chef du bureau  
De l'environnement et des enquêtes publiques

  
Valérie Magne

ANNEXES au rapport



## - A3 - Décision du Tribunal Administratif de Versailles

**MINUTE**

DECISION DU

3 août 2021

N° E21000060 /78

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire**

**CODE : type n° 3**

Vu enregistrée le 27 juillet 2021, la lettre par laquelle le préfet des Yvelines demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau pour le projet de déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection des captages de Longvilliers en vue de l'exploitation de l'eau issue des forages pour la consommation humaine ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** M. Joseph ABIAD est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2 :** Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera notifiée au préfet des Yvelines et à M. Joseph ABIAD.

Fait à Versailles, le 3 août 2021.

La vice-présidente

L. BESSON-LEDEY



## - A4 - Déclaration sur l'honneur

ANNEXES au rapport



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Versailles, le 04/08/2021

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE VERSAILLES

56, Avenue de St Cloud

78011 Versailles

Téléphone : 01.39.20.54.00

Télécopie : 01.39.20.54.87

Greffé ouvert du lundi au jeudi de  
9h à 16h30 et de 9h à 16h le vendredi

E21000060 / 78

Monsieur Joseph ABIAD  
42 bis rue de Port Royal  
78470 ST LAMBERT DES BOIS

Dossier n° : E21000060 / 78  
(à rappeler dans toutes correspondances)

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

**Enquête publique** : autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau pour le projet de déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection des captages de Longvilliers en vue de l'exploitation de l'eau issue des forages pour la consommation humaine

Je soussigné(e), Monsieur Joseph ABIAD, Ingénieur Supelec, ex-officier des Transmissions, demeurant 42 bis rue de Port Royal, ST LAMBERT DES BOIS (78470), désigné(e) pour l'enquête publique susvisée, déclare sur l'honneur ne pas être intéressé(e) à l'opération à titre personnel ou en raison de mes fonctions, notamment au sein de la collectivité, de l'organisme ou du service qui assure la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre ou le contrôle de l'opération soumis à enquête au sens des dispositions de l'article L. 123-5 du code de l'environnement.

A *Saint Lambert des Bois*  
Le *7 août 2021*

Signature

ANNEXES au rapport



## A5 – Arrêté Préfectoral n° 21-057 du 13 août 2021



Direction de la réglementation et des collectivités territoriales  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

**Arrêté n° 21-057 portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à l'autorisation de prélèvement des eaux, d'utilisation et de traitement de l'eau en vue de la consommation humaine, à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines, et à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages de l'eau destinée à la consommation humaine et enquête parcellaire**

Concernant la commune de **LONGVILLIERS**

**Forages de LONGVILLIERS**  
**L1 N°BSS 000TWMP (ancien N°02563X0043/F)**  
**L2 N°BSS 000TWMW (ancien N°02563X0050/F)**

**Le préfet des Yvelines**  
**Officier de la Légion d'Honneur**

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** le code de l'environnement ;
- Vu** le code minier ;
- Vu** le code de l'urbanisme ;
- Vu** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 modifié portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié
- Vu** l'arrêté ministériel du 1er juillet 2004 fixant les règles techniques et de sécurité applicables au stockage de produits pétroliers dans les lieux non visés par la législation des installations classées ni la réglementation des établissements recevant du public ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2014153-0010 du 2 juin 2014, relatif au cinquième programme d'action à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre les nitrates d'origine agricole ;
- Vu** l'arrêté Préfectoral N°78-2021-02-05-003 du 5 Février 2021 portant délégation de signature à M. Etienne Desplanques, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Yvelines ;
- Vu** les délibérations en date du 30 juin 2017 et 17 décembre 2020 du conseil municipal de la commune de DOURDAN par lesquelles est demandé que soient engagées les procédures d'autorisation de prélèvement d'eau et d'utilisation et de traitement de l'eau pour la consommation humaine, ainsi que les déclarations d'utilité publique de dérivation des eaux et des périmètres de protection du forage ;
- Vu** le rapport de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique, relatif à l'instauration des périmètres de protection de novembre 2019 ;

...

Tél. : 01.39.49.72.59  
mel: isabelle.lafon@yvelines.gouv.fr  
Adresse postale : 1 rue Jean Houdon – 78 010 Versailles Cedex

*ANNEXES au rapport*



**Vu** le dossier déposé par la commune de DOURDAN au guichet unique à la direction départementale des Yvelines des territoires (DDT), le 15 janvier 2021, complété les 29 janvier et 19 mai 2021 et déclaré recevable par courrier du 18 février 2021 ;

**Vu** l'avis assorti de réserves du service police de l'eau de la direction départementale des territoires en date du 7 avril 2021 ;

**Vu** le courriel de l'unité départementale des Yvelines de la D.R.I.E.A.T du 19 avril 2021, indiquant que le projet ne présente pas d'enjeux particuliers en termes d'installations classées et sites et sols pollués ;

**Vu** le rapport et la note de présentation de la délégation départementale des Yvelines de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France datés du 20 juillet 2021 ;

**Vu** l'ordonnance de madame la présidente du tribunal administratif de Versailles n° E21000060 /78 du 3 août 2021, nommant le commissaire enquêteur ;

**Considérant** que le dossier est jugé régulier et complet ;

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture,

**Arrête :**

### **Article 1er : Objet et dates de l'enquête publique**

Une enquête publique unique sera ouverte du jeudi 16 septembre 2021 à 14h00, au samedi 16 octobre 2021 à 12h00, inclus, soit 31 jours consécutifs, dans le département des Yvelines, sur la commune de LONGVILLIERS, sur la demande présentée par la Mairie de Dourdan – Esplanade Jean Moulin, 91410 Dourdan qui portera sur :

- L'autorisation de distribuer et traiter l'eau du forage au titre du code de la santé publique,
- La déclaration d'utilité publique des périmètres de protection immédiate, rapprochée au titre du code de la santé publique,
- La déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines au titre du code de l'environnement,
- L'autorisation de prélèvement d'eau au titre du code de l'environnement,
- Le parcellaire en vue de déterminer les parcelles à exproprier pour la réalisation du projet et de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Sur décision motivée du commissaire enquêteur, cette enquête pourra être prolongée pour une durée maximale de 30 jours.

### **Article 2 : Commissaire enquêteur**

Par ordonnance n° E21000060 /78 en date du 3 août 2021 du tribunal administratif de Versailles, M. Joseph ABIAD, ingénieur SUPELEC - ex officier des transmissions (E.R), est nommé en qualité de commissaire enquêteur.

### **Article 3 : Publicité de l'enquête publique**

Un avis annonçant l'ouverture de l'enquête sera affiché par les soins du maire de LONGVILLIERS, à la mairie et dans les lieux habituels d'affichage au moins quinze jours avant le début de l'enquête. Il y restera affiché pendant toute la durée de celle-ci.

Le maire de LONGVILLIERS adressera au préfet des Yvelines un certificat attestant de l'accomplissement de cette formalité. L'enquête sera également annoncée par voie de presse, par les soins du préfet, quinze jours au moins avant le début de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux. Un second avis sera inséré dans les huit premiers jours de l'enquête dans ces mêmes journaux.



En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, il sera procédé, par les soins du pétitionnaire, à l'affichage d'un avis sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage de l'ouvrage projeté et visible de la voie publique.

#### **Article 4 : Observations du public**

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier de demande d'autorisation en format papier, comprenant une étude d'incidence environnementale, et un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de LONGVILLIERS désignée lieu d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le public pourra prendre connaissance du dossier aux heures habituelles d'ouverture de la mairie précitée, désignée comme lieu de permanence et consigner ses observations, propositions et contre-propositions concernant l'utilité publique du projet, ou sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires sur le registre.

Ces observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, à l'attention de Monsieur Joseph ABIAD à la mairie de LONGVILLIERS – 4 Rue de Rochefort - 78730 LONGVILLIERS, avant la date et l'heure de clôture mentionnées à l'article 1er, et seront alors annexées au registre d'enquête et consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

Un registre électronique sera également disponible à l'adresse suivante :

- <http://forages-longvilliers.enqueteublique.net/>

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante :

- [forages-longvilliers@enqueteublique.net](mailto:forages-longvilliers@enqueteublique.net)

#### **Article 5 : Mise à disposition du dossier d'enquête**

Le dossier est également accessible à la préfecture des Yvelines, direction de la réglementation et des collectivités territoriales, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques et sur le site internet des services de l'État dans les Yvelines : [www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau).

Il sera consultable sur un poste informatique situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines (1 avenue de l'Europe- Versailles) du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45.

Toutes informations sur les dossiers d'enquête peuvent être demandées à : Mme Caroline RENONCE, chargée de projet – Mairie de Dourdan - service urbanisme - tél : 01.60.81.17.83  
courriel : [crenonce@dourdan.fr](mailto:crenonce@dourdan.fr)

#### **Article 6 : Permanences du commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour entendre toute personne intéressée, dans les locaux de la mairie de LONGVILLIERS, aux jours et heures suivants :

- Jeudi 16 septembre de 14h00 à 17h00
- Jeudi 30 septembre de 14h00 à 17h00
- Samedi 16 octobre de 10h30 à 12h00

#### **Article 7 : Notification du dossier d'enquête parcellaire aux propriétaires**

Il sera fait, par le pétitionnaire, notification du dépôt du dossier d'enquête parcellaire à la mairie de LONGVILLIERS par plis recommandés avec demande d'avis de réception, à chacun des propriétaires, séparément à chacun des deux époux figurant sur la liste annexée au dossier d'enquête parcellaire, dont le domicile sera connu ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

En cas de domicile inconnu, la notification sera faite en double copie au maire de LONGVILLIERS qui en fera afficher une et, le cas échéant, aux locataires ou preneurs à bail.

Ces formalités devront être effectuées dans les meilleurs délais afin de permettre aux propriétaires de signer l'avis de réception avant le début de l'enquête.



### **Article 8 : Identification des propriétaires**

Les propriétaires auxquels sera faite la notification individuelle prévue à l'article 7 du présent arrêté devront fournir toutes indications relatives à leur identité ou, s'ils ne sont plus propriétaires des immeubles concernés, tous renseignements en leur possession sur l'identité des propriétaires actuels.

### **Article 9 : Avis du conseil municipal**

Le conseil municipal de la commune de LONGVILLIERS sera appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Cet avis ne pourra être pris en considération que s'il est exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

### **Article 10 : Clôture des registres d'enquête**

À l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 1er, les registres seront transmis par le maire de LONGVILLIERS dans les 24 heures au commissaire enquêteur avec les courriers annexés. Les registres seront clos par le commissaire enquêteur.

### **Article 11 : Rapport et conclusions de l'enquête**

Dès réception du registre d'enquête et des documents annexés, le commissaire enquêteur doit rencontrer le responsable du projet dans la huitaine et lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse en l'invitant à produire dans un délai maximum de quinze jours, un mémoire en réponse.

Le commissaire enquêteur établit un rapport unique qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Il consigne, dans un document séparé pour chaque enquête, ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. Ces documents seront transmis dans un délai de trente jours, à compter de la clôture de l'enquête au préfet, accompagnés des registres et pièces annexes ainsi que du dossier d'enquête des mairies. Par ailleurs, si le commissaire enquêteur s'aperçoit qu'il ne lui est pas possible de remettre son rapport dans ce délai de trente jours, il doit adresser au préfet une demande motivée de report de ce délai avant son expiration.

Le commissaire enquêteur transmet simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au président du tribunal administratif de Versailles qui dispose d'un délai de 15 jours pour le valider.

### **Article 12 : Communication du rapport d'enquête**

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines, à la mairie de LONGVILLIERS aux heures normales d'ouverture des bureaux au public, ainsi que sur le site internet des services de l'état dans les Yvelines ([www.yvelines.gouv.fr/Publications](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications))

### **Article 13 : Autorité décisionnaire compétente**

Le préfet des Yvelines appréciera l'utilité publique de l'opération afin de la déclarer ou non par arrêté préfectoral. La déclaration d'utilité publique imposera des servitudes d'utilité publique sur les documents d'urbanisme des communes concernées.

### **Article 14 : Décision**

Conformément aux dispositions de l'article R.214-12 du code de l'environnement, le préfet se prononcera par arrêté, à l'issue de la procédure et après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques naturels et technologiques, (C.O.D.E.R.S.T), sur la demande d'autorisation du projet envisagé.



**Article 15 : Frais de l'enquête publique**

Les frais d'insertion dans la presse, d'affichage, ainsi que l'indemnisation du commissaire enquêteur sont à la charge du maître d'ouvrage.

**Article 16 ; Exécution de l'arrêté**

Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines la sous-préfète de Rambouillet, la déléguée départementale des Yvelines de l'agence régionale de santé d'Île-de-France, la directrice départementale des territoires, le maire de LONGVILLIERS et le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Versailles, le  
Le préfet

13 AOUT 2021

~~Pour le Préfet et par  
le Secrétaire général  
Etienne DESPLANQUES~~

ANNEXES au rapport



- A6 - Texte de l'avis d'affichage

**AFFICHAGE ADMINISTRATIF** 

**PRÉFET  
DES YVELINES**

**PRÉFECTURE DES YVELINES**  
Direction de la réglementation et des collectivités Territoriales  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

**AVIS D'ENQUÊTE  
PUBLIQUE UNIQUE**

autorisation de prélèvement de l'eau  
Déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines,  
autorisation d'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine, déclaration d'utilité  
publique des périmètres de protection des captages et enquête parcellaire concernant  
les forages se situant sur la commune de Longvilliers présenté par Mairie de Dourdan -  
Esplanade Jean Moulin, 91410 Dourdan

Par arrêté n°21-057 du 13 août 2021, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours est prescrite du  
jeudi 16 septembre 2021, à 14 heures au samedi 16 octobre 2021 à 12h00 sur la commune de LONGVILLIERS.

Le commissaire enquêteur est M. Joseph ABIAD, ingénieur SUPELEC - ex officier des transmissions (E.R)

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur internet à l'adresse suivante  
[www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau)
- Sur support papier à la mairie de Longvilliers et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes  
publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000). Le public pourra consigner ses observations et propositions  
directement sur le registre d'enquête à feuilles non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé dans  
la mairie précitée
- Sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines  
du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante :

- <http://forages-longvilliers.enquetepublique.net/>

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante :

- [forages-longvilliers@enquetepublique.net](mailto:forages-longvilliers@enquetepublique.net)

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'incidence environnementale.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante :  
Mairie de LONGVILLIERS - 4 Rue de Rochefort - 78730 Longvilliers, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire  
enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie de Longvilliers.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, à la mairie de Longvilliers lors des  
permanences suivantes :

• Jeudi	16	septembre	de	14h00 à 17h00
• Jeudi	30	septembre	de	14h00 à 17h00
• Samedi	16	octobre	de	10h30 à 12h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie de Longvilliers, à la  
préfecture, et sur internet à l'adresse suivante [www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau), à réception  
et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à : Mme Carolina RENONCE, chargée de projet – Mairie de Dourdan  
-service urbanisme - tél : 01.60.81.17.83 - courriel : [crenonce@dourdan.fr](mailto:crenonce@dourdan.fr)

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, ou un refus, pourra être  
adopté par arrêté préfectoral.

ANNEXES au rapport



*ANNEXES au rapport*

*Enquête publique n° E21000060 / 78 – Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMP) et L2 (n°BSS 000TMMW) de la commune de Longvilliers – v1*

**18/95**



## - A7 – Texte publication dans la presse

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté - Égalité - Fraternité  
**PREFECTURE DES YVELINES**

Direction de la réglementation et des collectivités Territoriales  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE**  
**autorisation de prélèvement de l'eau**  
**Déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des**  
**eaux souterraines, autorisation d'utilisation de l'eau en vue de**  
**la consommation humaine, déclaration d'utilité publique des**  
**périmètres de protection des captages et enquête parcellaire**  
**concernant les forages se situant sur la commune de Longvilliers**  
**présenté par Mairie de Dourdan - Esplanade Jean Moulin,**  
**91410 Dourdan**

Par arrêté n°21-057 du 13 août 2021, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours est prescrite du jeudi 16 septembre 2021, à 14 heures au samedi 16 octobre 2021 à 12h00 sur la commune de **LONGVILLIERS**.

Le commissaire enquêteur est M. Joseph ABIAD, ingénieur SUPELEC - ex officier des transmissions (E.R)

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur internet à l'adresse suivante : [www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau).
- Sur support papier à la mairie de Longvilliers et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé dans la mairie précitée.
- Sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante :

- <http://forages-longvilliers.enquetepublique.net/>

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante :

- [forages-longvilliers@enquetepublique.net](mailto:forages-longvilliers@enquetepublique.net)

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'incidence environnementale.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de LONGVILLIERS - 4 Rue de Rochefort - 78730 Longvilliers, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie de Longvilliers.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, à la mairie de Longvilliers lors des permanences suivantes :

- **Judi 16 septembre de 14h00 à 17h00**
- **Judi 30 septembre de 14h00 à 17h00**
- **Samedi 16 octobre de 10h30 à 12h00**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie de Longvilliers, à la préfecture, et sur internet à l'adresse suivante [www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à : Mme Caroline RENONCE, chargée de projet – Mairie de Dourdan - service urbanisme - tél : 01.60.81.17.83 - courriel : [crenonce@dourdan.fr](mailto:crenonce@dourdan.fr)

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

EP 21-299 contact@publilegal.fr

Cf. les annexes A8, A9, A10 et A11.

ANNEXES au rapport











**A11 - Publication - 2ème insertion Le Courrier des Yvelines – Toutes les Nouvelles du 15/09/2021**

**Annonces Légales**

LE COURRIER DES YVELINES - TOUTES LES NOUVELLES  
MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2021  
www.78actu.fr 50

**Département 78 - Toutes les Nouvelles  
Mercredi 15 septembre 2021**

**Avis administratifs**

7255192301 - AA

Republique Française  
Liberté - Egalité - Fraternité  
Préfecture des YVELINES

Direction de la réglementation et des collectivités Territoriales  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

**Avis d'enquête publique unique  
Autorisation de prélèvement de l'eau**

**2E AVIS**

Déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines, autorisation d'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine, déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages et enquête préalable concernant les forages se situant sur la commune de Longvilliers présentée par le maire de Dourdan, Esplanade Jean-Moulin, 91410 Dourdan.

Par arrêté n° 21-057 du 15 août 2021, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours est prescrite du jeudi 16 septembre 2021, à 14 h 00 au samedi 16 octobre 2021 à 12 h 00 sur la commune de Longvilliers.

Le commissaire enquêteur est M. Joseph ABIAD, ingénieur SUPLECO - ex-officier des transmissions (E.P.).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur internet à l'adresse suivante : [www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau)

- Sur support papier à la mairie de Longvilliers et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles - 78000).

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à l'adresse suivante :

- [http://forages-longvilliers.enquetespublique.net/](mailto:forages-longvilliers.enquetespublique.net)

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante :

- [forages-longvilliers@enquetespubliques.net](mailto:forages-longvilliers@enquetespubliques.net)

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'incidence sur l'environnement.

Une consultation et propositions écrites ou orales peut également être adressée par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Longvilliers, 4, rue de la République, 78300 Longvilliers, 0930 00 00 00, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie de Longvilliers.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, à la mairie de Longvilliers, lors des permanences suivantes :

- Jeudi 16 septembre de 14h 00 à 17 h 00.

- Jeudi 30 septembre de 14h 00 à 17 h 00.

- Samedi 16 octobre de 10 h 30 à 12 h 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie de Longvilliers, à la préfecture, et sur internet à l'adresse suivante : [www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à : Mme Caroline RENONCE, chargée de projet, mairie de Dourdan, avenue urbanisme, tel. : 01 60 81 17 85, courriel : [crenonce@dourdan.fr](mailto:crenonce@dourdan.fr)

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du Code de l'environnement, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

EP 21-299 [contact@publilegal.fr](mailto:contact@publilegal.fr)

7255182301 - AA

Republique Française  
Liberté - Egalité - Fraternité  
Préfecture des YVELINES

Direction de la réglementation et des collectivités Territoriales  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

**Avis d'enquête publique unique  
Autorisation de prélèvement de l'eau**

**2E AVIS**

Déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines, autorisation d'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine, déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages et enquête préalable concernant les forages se situant sur la commune de Saint-Martin-de-Brethencourt présentée par le maire de Dourdan, Esplanade Jean-Moulin, 91410 Dourdan.

Par arrêté n° 21-058 du 15 août 2021, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours est prescrite du jeudi 16 septembre 2021, à 9 h 00 au samedi 16 octobre 2021 à 10 h 00 sur la commune de Saint-Martin-de-Brethencourt.

Le commissaire enquêteur est M. Joseph ABIAD, ingénieur SUPLECO - ex-officier des transmissions (E.P.).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur internet à l'adresse suivante : [www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau)

- Sur support papier à la mairie de Saint-Martin-de-Brethencourt et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles - 78000).

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à l'adresse suivante :

- [http://forages-saint-martin-de-brethencourt.enquetespublique.net/](mailto:forages-saint-martin-de-brethencourt.enquetespublique.net)

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante :

- [forages-saint-martin-de-brethencourt@enquetespublique.net](mailto:forages-saint-martin-de-brethencourt@enquetespublique.net)

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact relative au projet.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Martin-de-Brethencourt, 7, Grande-Rue, 78690 Saint-Martin-de-Brethencourt, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie de Saint-Martin-de-Brethencourt.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, à la mairie de Saint-Martin-de-Brethencourt, lors des permanences suivantes :

- Jeudi 16 septembre de 9 h 00 à 11 h 00.

- Jeudi 30 septembre de 9 h 00 à 11 h 00.

- Samedi 16 octobre de 8 h 00 à 10 h 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie de Saint-Martin-de-Brethencourt, à la préfecture, et sur internet à l'adresse suivante : [www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à : Mme Caroline RENONCE, chargée de projet, mairie de Dourdan, avenue urbanisme, tel. : 01 60 81 17 85, courriel : [crenonce@dourdan.fr](mailto:crenonce@dourdan.fr)

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du Code de l'environnement, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

EP 21-300 [contact@publilegal.fr](mailto:contact@publilegal.fr)

**Adjudications Immobilières**

7265141301 - VJ

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**

Le Mercredi 20 octobre 2021 à 9 H 30

au Tribunal Judiciaire de VERSAILLES  
au Palais de Justice, 5, place André-Mignot

UN LOCAL à MONTESSON (78)

Résidence Le Clos Fleuri  
41-55, rue Henri-Richarme

De 84, m2 - Surface AD, au sous-sol, constitué d'une pièce avec lavabo.

MESE à PRIX : 9 000 EURCS

(Une consignation préalable de 3 000 euros est obligatoire)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :  
Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, au Palais de Justice, 5, place André-Mignot ou à la 6ème dépositaire sous la Référence Greffe 20-00-110, à Maître François AJE, membre de l'ARPI ALL PARTIERS-AJE L'ENSEMBLE LAWYERS, Avocat à VERSAILLES (78), 2, rue de Vergennes - Tél. : 01 39 24 09 70, à Maître Dominique TOURNIER, Avocat à PARIS 8ème, 48, rue de Monceau - Tél. : 01 65 01 12 12.

VISITES Le Lundi 11 octobre 2021 de 14 H 30 à 16 H 30  
et Le Mardi 12 octobre 2021 de 14 H 30 à 16 H 30

**Vie de sociétés**

726497301 - VS

Dénomination :

**LOLLO CORP**

Forme : SASU

Capital social : 10 000 euros

Siège social : 13, rue Saint-Honoré

78000 VERSAILLES

891 276 529 RCS Versailles

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes de l'AGE en date du 1er septembre 2021, l'associé unique a décidé, à compter du 1er septembre 2021, de transférer le siège social à 22/24, place Mézeau, 28100 Dreux.

Radiation du RCS de Versailles et immatriculation au RCS de Chartres.

7255705401 - VS

**AVIS DE CONSTITUTION**

Acte SSP du 29 juin 2021 - Dénomination : YB COIFFURE - Forme : SASU - Siège : Centre Commercial Les Meisiers, 78711 Maris-la-Ville - Cofit : salon de coiffure pour homme - Durée : 99 ans - Capital : 500 euros - Cession d'actions et agrément : toute cession d'actions doit être constatée par un acte notarié en sous seing privé - Président : M. BOUTON Youssef, 19, rue des Pêcheurs 78300 Poissy - RCS Versailles.

7265164701 - VS

**TODESCHINI**

Société Civile Immobilière au capital de 1 000 euros  
Siège social : 3, avenue Carnot 78902 MARIGNY LAFFITTE  
RCS Versailles B 473 122 004

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2021, il a été décidé :  
- de transférer le siège social du Vesinet (78110) 31, avenue Georges-Clémenceau à Maison-Lafitte (78000), 3, avenue Carnot, RCS : Versailles.

Pour avis

7265046201 - VS

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une société, en date du 1er septembre 2021 :  
DISTR-PRIME  
SAS au capital de : 10 000 euros.  
Durée : 99 ans.  
Activité : intermédiaire de commerce.

Siège : 43, avenue Georges-Pollard, 78190 Trappes.

Président : M. SCHNEIDER David, né le 26 octobre 1983 à Versailles (78), de nationalité française, demeurant 12, route de Vipert, 78610 Les Brevières.

Directeur général : M. SCHNEIDER Jérémy, né le 2 mai 1997 à Versailles (78), de nationalité française, demeurant 12, route de Vipert, 78610 Les Brevières.

Immatriculation : au greffe du Tribunal de commerce et des sociétés de Versailles.

726519301 - VS

Dénomination :

**CABINET D'EXPERT & TRANSACTIONS**

7265335701 - VS

**ENFIN UN SITE UNIQUE**

**ANNEXES au rapport**





République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité  
Préfecture des YVELINES

Direction de la réglementation et des collectivités Territoriales  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

## Avis d'enquête publique unique Autorisation de prélèvement de l'eau

### RAPPEL

Déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines, autorisation d'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine, déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages et enquête parcelaire concernant les forages se situant sur la commune de Longvilliers présenté par la mairie de Dourdan, Esplanade Jean-Moulin, 91410 Dourdan.

Par arrêté n° 21-057 du 13 août 2021, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours est prescrite du jeudi 16 septembre 2021, à 14 h 00 au samedi 16 octobre 2021 à 12 h 00 sur la commune de Longvilliers.

Le commissaire enquêteur est M. Joseph ABIAD, ingénieur SUPELEC - ex-officier des transmissions (E.P.).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur internet à l'adresse suivante :

[www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau)

- Sur support papier à la mairie de Longvilliers et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles - 78000). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé dans la mairie précitée.

- Sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 15 h 45.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante :

- <http://forages-longvilliers.enquetepublique.net/>

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante :

- [forages-longvilliers@enquetepublique.net](mailto:forages-longvilliers@enquetepublique.net)

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'incidence environnementale.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : mairie de Longvilliers, 4, rue de Rochefort, 78730 Longvilliers, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie de Longvilliers.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, à la mairie de Longvilliers lors des permanences suivantes :

- Jeudi 16 septembre de 14 h 00 à 17 h 00,

- Jeudi 30 septembre de 14 h 00 à 17 h 00,

- Samedi 16 octobre de 10 h 30 à 12 h 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Longvilliers, à la préfecture, et sur internet à l'adresse suivante [www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à : Mme Caroline RENONCE, chargée de projet, mairie de Dourdan, service urbanisme, tél. : 01 60 81 17 83, courriel : [crenonce@dourdan.fr](mailto:crenonce@dourdan.fr)

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du Code de l'environnement, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

EP 21-299 [contact@pubillegal.fr](mailto:contact@pubillegal.fr)

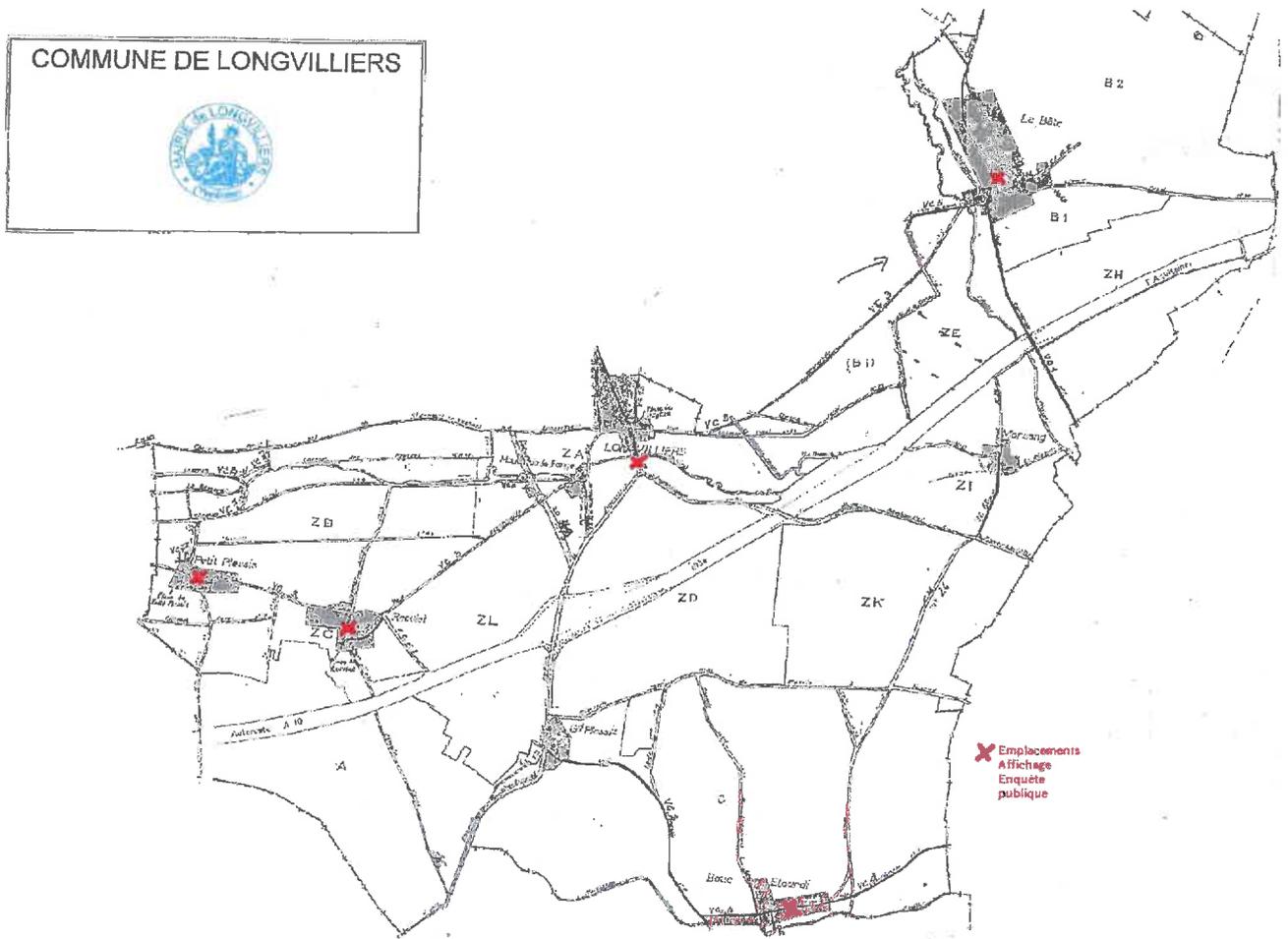
ANNEXES au rapport



- A12-1 – Photos des affiches

-A12-1-1 – FORAGES L1 et L2 – AFFICHES

Emplacement des affiches :



ANNEXES au rapport

Enquête publique n° E21000060 / 78 – Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMP) et L2 (n°BSS 000TWMW) de la commune de Longvilliers –

v1

27/9 5



**Affichage devant la mairie :**



**ANNEXES au rapport**



30/08/2021 Longvilliers  
Le Bouc étourdi



30/08/2021 Longvilliers  
Reculet



30/08/2021 Longvilliers  
Le Petit Plessis



30/08/2021 Longvilliers  
La Bête

ANNEXES au rapport



## -A12-1-2 – FORAGE L1 – AFFICHE accès au périmètre immédiat



ANNEXES au rapport

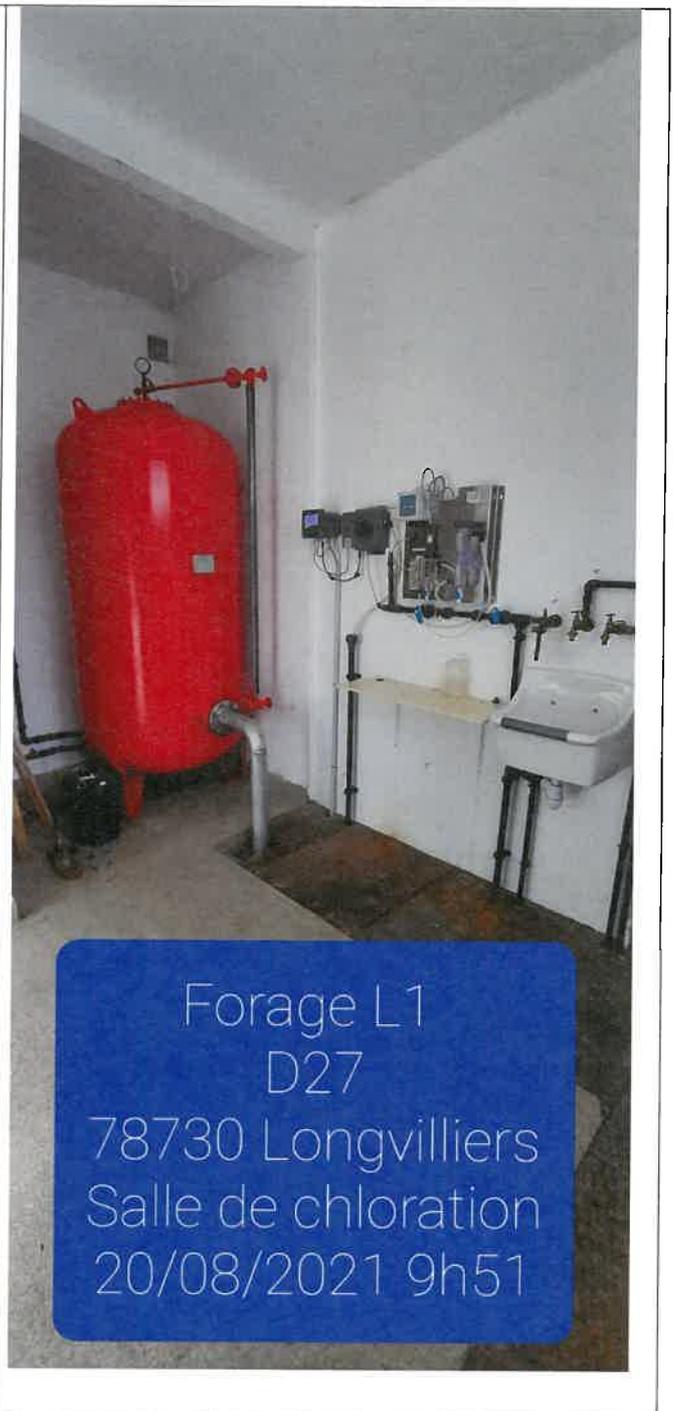
Enquête publique n° E21000060 / 78 – Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMP) et L2 (n°BSS 000TWMW) de la commune de Longvilliers –

v1

30/95



- - A12-1-3 – FORAGE L1 – Photos du Périmètre de Protection Immédiat



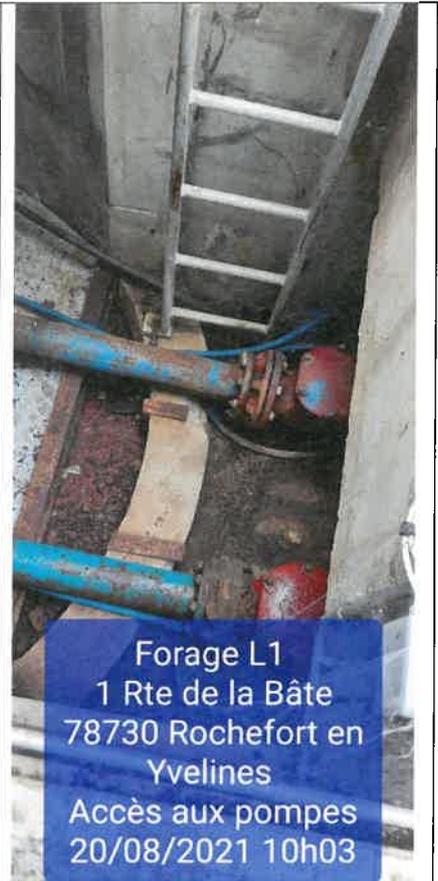
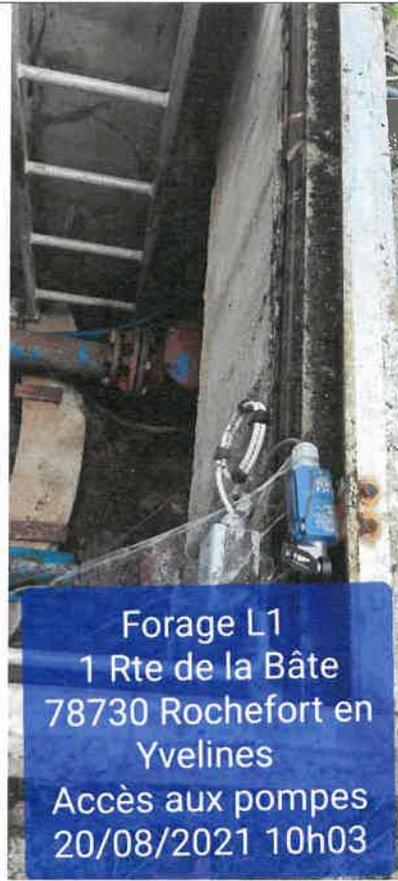
ANNEXES au rapport



ANNEXES au rapport



ANNEXES au rapport



**ANNEXES** au rapport



ANNEXES au rapport



Forage L1  
1 Rte de la Bête  
78730 Rochefort  
en Yvelines  
Ancien forage  
20/08/2021  
10h07



Forage L1  
1 Rte de la Bête  
78730 Rochefort en Yvelines  
Périmètre de Protection  
Immédiat  
20/08/2021 10h11

ANNEXES au rapport



## - A12-1-4 – FORAGE L2 – AFFICHES



*ANNEXES au rapport*

*Enquête publique n° E21000060 / 78 – Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMP) et L2 (n°BSS 000TWMW) de la commune de Longvilliers –*

v1  
37/95



- - A12-1-5 – FORAGE L2 – Photos du périmètre de protection immédiat



ANNEXES au rapport



Forage L2  
E5

78730 Longvilliers  
Bloc d'accès aux  
pompes

20/08/2021 10h17



Forage L2  
E5

78730 Longvilliers  
Trappe d'accès aux  
pompes

20/08/2021 10h17

ANNEXES au rapport



ANNEXES au rapport

v1  
40/95



ANNEXES au rapport



## - A12-2 – Communication

**De :** Mairie Longvilliers [mailto:[mairie.longvilliers@wanadoo.fr](mailto:mairie.longvilliers@wanadoo.fr)]

**Envoyé :** lundi 30 août 2021 14:42

**À :** Caroline RENONCE

**Objet :** Publication sur les différents supports de la commune de LONGVILLIERS

Bonjour Mme RENONCE,

Voici les liens pour les différents supports concernant la publication de l'enquête publique.

FB : <https://www.facebook.com/Longvilliers.Yvelines/>

Site internet commune : <https://longvilliers-yvelines.fr/2021/08/30/4403/>

Illiwap : le message sera diffusé à tous nos abonnés (174) à partir de mercredi 01 septembre

## - A12-2-1 – Publication sur les réseaux sociaux

**Facebook :** <https://www.facebook.com/Longvilliers.Yvelines/>

The screenshot shows a Facebook post from the commune of Longvilliers. The post is titled "AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE" and contains the following text:

du 1<sup>er</sup> septembre 2021 à 14 h 00 min au 16 octobre 2021 à 12 h 00 min  
Articles: Eau et Assainissement; Autorisations Longvilliers

Autorisation de prélèvement de l'eau - Déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines, autorisation d'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine, déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages et enquête parcelaire concernant les forages se situant sur la commune de Longvilliers présentée par: Mairie de Dourdan - esplanade Jean moulin - 93439 Dourdan.

The post also features a search bar, a menu for September 2021, and a contact form with the following fields:

ECRIVEZ-NOUS  
Ecrivez-nous:  
Les champs marqués d'un \* sont obligatoires  
Nom \*  
Email \*

ANNEXES au rapport

Enquête publique n° E21000060 / 78 – Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMP) et L2 (n°BSS 000TWMW) de la commune de Longvilliers –

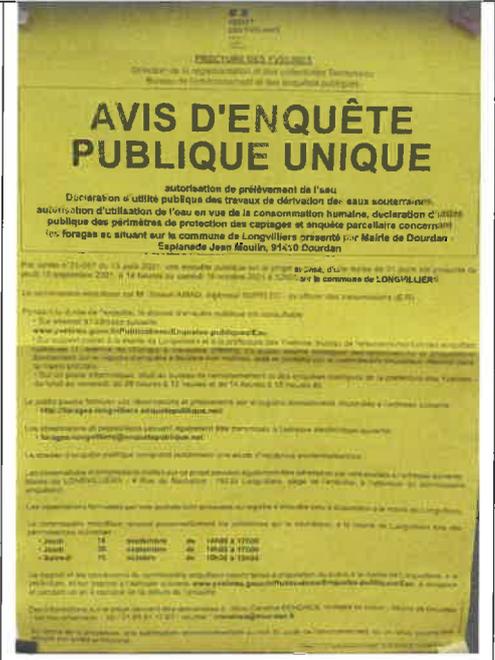
v1  
42/95



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

du 16 septembre 2021 à 14 h 00 min au 16 octobre 2021 à 12 h 00 min  
Actualités Eau et Assainissement Informations Longvillageois

**Autorisation de prélèvement de l'eau – Déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines, autorisation d'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine, déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages et enquête parcellaire concernant les forages se situant sur la commune de Longvilliers présenté par Mairie de Dourdan – esplanade Jean moulin – 91410 Dourdan.**



Par arrêté n° 21-057 du 13 août 2021, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours est prescrite du **jeudi 16 septembre 2021, à 14h au samedi 16 octobre 2021 à 12h sur la commune de Longvilliers.**

Le commissaire enquêteur et Monsieur Joseph ABIAD, ingénieur Supélec ex-officier des transmissions.

- Pendant la durée de l'enquête le dossier d'enquête publique est consultable sur internet à l'adresse suivante :  
[www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau)
- Sur support papier à la mairie de Longvilliers et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques 1 avenue de l'Europe à Versailles.
- Sur un poste informatique situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 15h45.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante :

<http://forages-longvilliers.enquetepublique.net/>

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante :

[forages-longvilliers@enquetepublique.net](mailto:forages-longvilliers@enquetepublique.net)

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressée par voie postale à l'adresse suivante :

**Mairie de Longvilliers – 4 route de Rochefort – 78730 LONGVILLIERS**, siège de l'enquête à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie de Longvilliers.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, à la mairie de Longvilliers lors des permanences suivantes:

- **Jeudi 16 septembre de 14h à 17h**
- **Jeudi 30 septembre de 14h à 17h**

ANNEXES au rapport

Enquête publique n° E21000060 / 78 – Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMP) et L2 (n°BSS 000TWMW) de la commune de Longvilliers –

v1  
43/95



- Samedi 16 octobre de 10h30 à 12h

## - A12-2-2 – Publication sur le site Internet de la commune

Site internet commune : <https://longvilliers-yvelines.fr/2021/08/30/4403/>

The screenshot shows a web browser window displaying the commune's website. The page title is "AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE". The main content area contains the following text:

du 16 septembre 2021 à 14 h 00 min au 16 octobre 2021 à 12 h 00 min  
Actualités Eau et Assainissement Informations Longvillageois

**Autorisation de prélèvement de l'eau - Déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines, autorisation d'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine, déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages et enquête parcellaire concernant les forages se situant sur la commune de Longvilliers présenté par Mairie de Dourdan - esplanade Jean moulin - 91410 Dourdan.**

On the right side of the page, there is a search bar labeled "Recherche...", a section titled "MENUS SCOLAIRES : SEPTEMBRE 2021" with several menu items, and a "Tout afficher" button.

Publication identique à celle sur Facebook.

ANNEXES au rapport

Enquête publique n° E21000060 / 78 – Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMP) et L2 (n°BSS 000TMMW) de la commune de Longvilliers –

v1  
44/95



## - A12-2-3 – Publication sur la plate-forme Iliwap de la commune

Information de la mairie de Longvilliers du 27/09/2021 :

« Iliwap est une plate-forme de messages envoyés aux administrés (qui ont choisi de télécharger cette application). Notre nombre d'abonnés s'élève ce jour à 197. Le message concernant l'enquête publique a été diffusé le 1<sup>er</sup> septembre 2021, il sera renouvelé mardi 28 septembre ainsi que jeudi 14 octobre 2021. »

\*\*\*\*\* **Contenu du message** \*\*\*\*\*

### **Autorisation de prélèvement de l'eau**

**Déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines, autorisation d'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine, déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages et enquête parcellaire concernant les forage se situant sur la commune de Longvilliers présenté par Mairie de Dourdan - esplanade Jean moulin - 91410 Dourdan.**

Par arrêté numéro 21-057 du 13 août 2021, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours est prescrite du **jeudi 16 septembre 2021, à 14h au samedi 16 octobre 2021 à midi sur la commune de Longvilliers.**

Le commissaire enquêteur est Monsieur Joseph ABIAD, ingénieur Supélec ex-officier des transmissions.

- Pendant la durée de l'enquête le dossier d'enquête publique est consultable sur internet à l'adresse suivante: [www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau)

- Sur support papier à la mairie de Longvilliers et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques 1 avenue de l'Europe à Versailles.

- Sur un poste informatique situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 15h45.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante :

<http://forages-longvilliers.enquetepublique.net/>

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante :

[forages-longvilliers@enquetepublique.net](mailto:forages-longvilliers@enquetepublique.net)

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de Longvilliers - 4 route de Rochefort - 78730 LONGVILLIERS, siège de l'enquête à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie de Longvilliers.

**ANNEXES au rapport**

Enquête publique n° E21000060 / 78 – Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMP) et L2 (n°BSS 000TWMW) de la commune de Longvilliers –

v1  
45/9 5



Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, à la mairie de Longvilliers lors des permanences suivantes:

- **Jeudi 16 septembre de 14h à 17h**
- **Jeudi 30 septembre de 14h à 17h**
- **Samedi 16 octobre de 10h30 à 12h**

**ANNEXES** au rapport

Enquête publique n° E21000060 / 78 – Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMP) et L2 (n°BSS 000TWMW) de la commune de Longvilliers –

v1  
46/95



## A13 - Attestation d'affichage

enquête publique -  
projet de DUP forage de LONGVILLIERS

### PROCES-VERBAL D'AFFICHAGE

En exécution de l'arrêté du 13 août 2021 ordonnant la mise à l'enquête relative au projet ci-dessus mentionné,

Je soussigné(e) **Maurice CHANCLUD** .....

Maire de la commune de

certifie que l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique a bien été affiché dans les formes et les délais prescrits par l'arrêté préfectoral précité, sur toute l'étendue de la commune, à savoir :

du **30 AOUT 2021** ..... au **16 OCT. 2021** .....

(au moins quinze jours avant le début de l'enquête)

Par ailleurs, j'atteste que le dossier soumis à enquête et le registre destiné à recevoir les observations du public sont restés déposés à la mairie pendant toute la durée de l'enquête publique.

FAIT A **LONGVILLIERS** ..... le **16 OCT. 2021** .....

LE MAIRE,

(Timbre de la Mairie)



Pour le Maire et par délégation  
Le Maire Adjoint

**M. Hervé GODEAU**

-----  
**A retourner dès la fin des formalités d'affichage à :**

Préfecture des Yvelines  
DRE - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques  
A l'attention de Isabelle LAFON  
1, rue Jean Houdon  
78010 Versailles cedex

ANNEXES au rapport



République Française  
Département des Yvelines

MAIRIE

## Certificat d'affichage

Je soussigné Maurice CHANCLUD, Maire de la commune de LONGVILLIERS, certifie que conformément à l'article 7 de l'arrêté d'enquête publique portant sur

### Notification du dossier d'enquête parcellaire aux propriétaires - Projet DUP forage de Longvilliers

comporte quatre (4) pages et est intégralement affichée sur le panneau de la Mairie située 4 route de Rochefort – 78660 Longvilliers entre le 24 septembre 2021 et le 16 octobre 2021 inclus.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Longvilliers, le 16 octobre 2021

Pour le Maire et par délégation  
Le Maire Adjoint  
  
M. Hervé GODEAU

ANNEXES au rapport



## - A14 - Lettre d'accompagnement du procès-verbal de synthèse

Mairie de Dourdan  
Esplanade Jean Moulin, 91410 Dourdan

A l'attention de Monsieur le Maire

Saint Lambert des Bois le 20 octobre 2021

**OBJET:** Enquête Publique EP21000060-78 - Autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau pour le projet de déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection des captages de Longvilliers en vue de l'exploitation de l'eau issue des forages pour la consommation humaine - Remise du procès-verbal de synthèse v1.0

**Références :**

- Arrêté de la Préfecture des Yvelines n° 21-057 du 13 août 2021
- Décision du Tribunal Administratif de Versailles n° E21000060 / 78 du 3 août 2021

Monsieur le Maire,

Suite à la décision de Madame La vice-présidente du Tribunal Administratif de Versailles et l'arrêté préfectoral cités en référence, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le procès-verbal de synthèse de l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 septembre au 16 octobre 2021, dûment daté et paraphé par mes soins.

Conformément aux stipulations de l'article R.123-18 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir m'adresser vos observations dans un délai ne dépassant pas les 15 jours.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Commissaire Enquêteur

Joseph ABIAD

CC :

Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles  
Madame Caroline Renoncé - Chargée de projets / Service urbanisme de la Ville de Dourdan

Pièces jointes :

- Procès-verbal de synthèse v1.0

## - A15 - Procès-verbal de synthèse

Cf. document séparé

## - A16 - Réponses du maître d'ouvrage au procès-verbal de synthèse

Cf. document séparé

**ANNEXES** au rapport

Enquête publique n° E21000060 / 78 – Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMP) et L2 (n°BSS 000TWMW) de la commune de Longvilliers –

v1

49/95



## - A17-1 - Avis de l'autorité environnementale du 31 octobre 2019



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale de  
l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France

Décision n° DRIEE-SDDTE-2019-230 du 31 OCT. 2019

### Dispensant de réaliser une évaluation environnementale en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement

Le Préfet de la région d'Ile-de-France  
Préfet de Paris  
Commandeur de la légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, notamment son annexe III ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1, R.122-2 et R.122-3 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juin 2017 de monsieur le Préfet de la région Ile-de-France portant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Jérôme Goellner, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2019-DRIEE-IdF-030 du 22 août 2019 portant subdélégation de signature en matière administrative de Monsieur Jérôme Goellner, ingénieur général des mines, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France à ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat du 12 janvier 2017 fixant le modèle du formulaire de la « demande d'examen au cas par cas » en application de l'article R.122-3 du code de l'environnement ;

Vu la demande d'examen au cas par cas n° F01119P0210 relative au **projet de prélèvement d'eau et d'instauration de périmètre de protection sur les captages de Longvilliers situé à Longvilliers dans le département des Yvelines**, reçue complète le 26 septembre 2019 ;

Vu la consultation de l'agence régionale de la santé d'Ile-de-France en date du 26 septembre 2019 ;

Considérant que le projet consiste en le prélèvement régulier d'eau dans la nappe de la craie par compage à un débit maximal de 110 mètres cubes par heure, et en l'instauration de périmètres de protection sur les captages de Longvilliers, dans le cadre de leur régularisation administrative ;

Considérant que le projet prévoit un dispositif de captage des eaux souterraines, pour un volume annuel prélevé inférieur à 10 millions de mètres cubes et supérieur ou égal à 200 000 mètres cubes, et qu'il relève donc de la rubrique 17 b°), « Projets soumis à examen au cas par cas » du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement ;

Considérant que le projet s'implante dans un secteur de milieux humides inclus dans un corridor alluvial multi-trames (formé par le cours d'eau « La Rémarde ») du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ;

Considérant que le projet fera l'objet d'une procédure réglementaire d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (rubrique 1.1.2.0. relative aux prélèvements d'eau), et que les impacts potentiels du projet

1/2

[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

12 Cours Louis Lumière - CS 70027 - 94307 VINCENNES CEDEX – Tél : 33 (0)1 87 36 45 00 - Fax 33 (0)1 87 36 46 00

ANNEXES au rapport



sur la ressource en eau et les écoulements superficiels, les zones humides, les milieux naturels, les continuités écologiques qui dépendent de la présence de l'eau seront étudiés et encadrés dans le cadre de cette procédure d'autorisation ;

Considérant que le projet devra en tout état de cause respecter l'arrêté du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation ;

Considérant qu'au regard de l'ensemble des éléments fournis par le pétitionnaire et des connaissances disponibles à ce stade, le projet n'est pas susceptible d'avoir des impacts notables sur l'environnement ou sur la santé ;

Décide :

**Article 1°**

La réalisation d'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire pour le projet de prélèvement d'eau et d'instauration de périmètre de protection sur les captages de Longvilliers situé à Longvilliers dans le département des Yvelines.

**Article 2**

La présente décision, délivrée en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis.

**Article 3**

En application de l'article R.122-3 (IV) précité, la présente décision sera publiée sur le site Internet de la préfecture de région et de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France.

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France et par délégation, le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région d'Ile-de-France

*par délégation* La cheffe adjointe du service  
développement durable des territoires  
et des entreprises  
D.R.I.E./Ile-de-France  
*Anastasia WOLFF*

**Voies et délais de recours**

La décision dispensant d'une évaluation environnementale rendue au titre de l'examen au cas par cas ne constitue pas une décision faisant grief mais un acte préparatoire ; elle ne peut pas faire l'objet d'un recours direct, qu'il soit administratif, préalable au contentieux et suspensif du délai de recours contentieux, ou contentieux. Comme tout acte préparatoire, elle est susceptible d'être contestée à l'occasion d'un recours dirigé contre la décision approuvant le projet.

2/2

[www.drie.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.drie.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

12 Cours Louis Lumière - CS 70027 - 94307 VINCENNES CEDEX – Tél : 33 (0)1 87 36 45 00 - Fax 33 (0)1 87 36 46 00

**ANNEXES au rapport**



## - A17-2 - Avis du Conseil Municipal de la commune de LONGVILLIERS du 24 septembre 2021

République Française  
Département Yvelines  
Commune de Longvilliers

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/09/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Où ont pris part au vote
16	10	13

Vote	
A l'unanimité	
Pour	13
Contre	0
Absention	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Rambouillet  
Le : 01/10/2021  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2021, le 24 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Longvilliers s'est réuni à la Mairie de Longvilliers, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHANCLUD Maurice, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/09/2021.

**Présents :** Mmes : CARRICO Sandrine, CLUZEL Françoise, LASSIMOUILLAS Jeanne, MEUNIER Martine, PALFRAY Martine, POYART Caroline, MM : AURoux Frédéric, CHANCLUD Maurice, FRANCOIS Daniel, GODEAU Hervé

**Absents ayant donné procuration :** Mme BUISINE Martine à Mme CARRICO Sandrine, MM : CRISTOFOLI Alon à M. CHANCLUD Maurice, GRINDEL Xavier à M. AURoux Frédéric

**Excusée :** Mme MAYORDOMO Frédérique

**Absent :** M. ALEXANDRE David

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme MEUNIER Martine

**2021-26 – Avis à donner à propos de l'enquête publique à la Déclaration d'Utilité Publique des travaux de dérivation des eaux souterraines et à la DUP des périmètres de protection des captages d'eau de Dourdan**

Monsieur le Maire,

Vu que la commune de Dourdan bénéficiaire de deux forages L1 (02563X0043) et L2 (02563X0050), localisés à l'est de la commune de Longvilliers, a ainsi déposé un dossier auprès de la Préfecture des Yvelines le 15 janvier 2021, sollicitant :

- L'autorisation de prélèvement d'eau souterraine, au titre du code de l'environnement,
- La déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux de dérivation d'eau souterraine au titre du code de l'environnement,
- L'autorisation d'utilisation et de traitement de l'eau issue des forages L1 et L2 en vue de la consommation humaine, au titre du code de la santé publique,
- La déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection des forages de l'eau au titre du code de la santé publique ;

Vu que le dossier déposé par la commune de Dourdan au guichet unique à la Direction départementale des Yvelines des territoires (DDT), le 15 janvier 2021, complété les 29 janvier et 19 mai 2021 est déclaré recevable par courrier de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France du 18 février 2021 ;

Vu que par arrêté N°21-057 en date du 13 août 2021, le Préfet des Yvelines a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à l'autorisation de prélèvement des eaux, d'utilisation et de traitement de l'eau en vue de la consommation humaine, à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines et à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages de l'eau destinée à la consommation humaine et enquête parcelaire concernant les forages L1 N°BSS 000TWMP (ancien N°02563X0043/F) et L2 N°BSS 000TWMW (ancien N°02563X0050/F) situés sur la commune de Longvilliers dont la commune de Dourdan est propriétaire et bénéficiaire ;

ANNEXES au rapport



Vu que cet arrêté précise les conditions de déroulement de l'enquête publique.

Vu que selon l'article 9 de cet arrêté, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation et d'utilité publique déposée par la commune de Dourdan, au plus tard dans les quinze jours suivants la clôture du registre d'enquête ;

Vu que par courrier en date du 19 août 2021, le Préfet des Yvelines a informé la commune de Longvilliers de l'ouverture d'une enquête publique du jeudi 16 septembre 2021 à 14h00 au samedi 16 octobre 2021 à 12h00 inclus sur le territoire de la commune de Longvilliers désignée comme siège de l'enquête, concernant les deux captages d'eau : L1 datant de 1966 et L2 de 1994 de la commune de Dourdan situé sur le territoire de Longvilliers ;

Vu que les besoins en eau potable de la commune de Dourdan sont assurés aujourd'hui par le forage L1 situé à Longvilliers et les deux forages F1 et P2 situés à Saint-Martin-de-Bréthencourt et que le forage L2 situé à Longvilliers est opérationnel mais n'est pas exploité.

Vu que selon la délibération DEL2020113 en date du 17 décembre 2020, la commune de Dourdan souhaite mettre en exploitation le forage (L2) situé sur le territoire de Longvilliers ;

Vu que la commune de Longvilliers est alimentée en eau potable, par le SEASY (Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines) dont le siège est à Ablis et ne dispose d'aucune interconnexion de secours ;

Vu que la mise en place d'une interconnexion de secours entre les réseaux de Longvilliers gérés par le SEASY (Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines) et les captages de Dourdan situés sur le territoire de Longvilliers, irait dans l'intérêt général et la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable des deux communes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** d'émettre un avis favorable dans le cadre de l'enquête publique au titre de l'autorisation de prélèvement des eaux, d'utilisation et de traitement de l'eau en vue de la consommation humaine, à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines et à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages de l'eau destinée à la consommation humaine et enquête parcellaire concernant les forages et enquête parcellaire concernant les forages L1 N°BSS 000TWMP (ancien N°02563X0043/F) et L2 N°BSS 000TWMW (ancien N°02563X0050/F) situés sur la commune de Longvilliers.

- **Précise** son souhait de pouvoir bénéficier d'une interconnexion, entre les réseaux des communes de Dourdan et de Longvilliers, provenant des captages situés sur son territoire, au cas où l'alimentation en eau serait défaillante.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivant les signatures

Four copie conforme  
En mairie, le 01. 10. 2021  
Le Maire  
Maurice CHANCLUD



ANNEXES au rapport





- **A18 – 1 Accusé de réception au guichet unique de l'eau du 2 février 2021**

*ANNEXES au rapport*

*Enquête publique n° E21000060 / 78 – Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMP) et L2 (n°BSS 000TWMW) de la commune de Longvilliers –*

*v1*

*54/95*



Direction départementale  
des territoires

Versailles, le 02 FEV. 2021

Service de l'Environnement/UPPE  
Affaire suivie par : Lory BIQUE  
Tél : 01 30 84 31 80  
lory.bique@yvelines.gouv.fr  
ddt-se-ppe@yvelines.gouv.fr

Mairie de DOURDAN  
Esplanade Jean Moulin  
91410 Dourdan

Réf : SF\_EAU\_20210120\_CommuneDourdan\_78202000007\_AR\_AEU-2-3

A l'attention de Madame Caroline RENONCE,

*Envoi AIR*

Objet : Dossier de déclaration d'utilité publique en vue de l'instauration des périmètres de captages d'eau potable et autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement concernant les captages L1 et L2 de Longvilliers.

**Accusé de réception au guichet unique de l'eau.**

**Référence dossier : 78-2021-00007**

Madame,

le guichet unique de l'eau accuse réception de votre dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) et de demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau concernant l'opération suivante :

**La DUP pour l'élaboration des périmètres de protection des captages L1 et L2 sur la commune de Longvilliers (78) et l'autorisation de prélèvement d'eau potable de ces captages**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : **15 janvier 2021**
- numéro d'enregistrement au guichet unique : **78-2021-00007**
- date de l'accusé de réception du dossier complet : **02 février 2021.**

Cette date engage officiellement le dossier dans les étapes d'instruction.

Votre dossier a été transmis à :

**L'Agence Régionale de Santé des Yvelines  
143 Boulevard de la Reine  
78000 VERSAILLES**

qui sera chargée de coordonner l'instruction de ce dossier, dont l'adresse est rappelée en pied de ce courrier, et se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

DDT 78  
35 rue de Noailles BP 1115 78011 VERSAILLES Cedex  
Tél : 01 30 84 30 00  
www.yvelines.gouv.fr

1/2

ANNEXES au rapport

Enquête publique n° E21000060 / 78 – Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMP) et L2 (n°BSS 000TWMW) de la commune de Longvilliers –

v1

55/9 5



Enfin, je vous rappelle qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de l'instruction de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

 La Cheffe du Service de l'Environnement  
de l'Environnement  
  
Emilie PLEYBER-LE FOLL

Copie : Agence Régionale de Santé des Yvelines

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)

DDT 78  
35 rue de Noailles - BP 1115 - 78011 VERSAILLES Cedex  
Tél : 01 30 84 30 00  
[www.yvelines.gouv.fr](http://www.yvelines.gouv.fr)

2/2

ANNEXES au rapport

Enquête publique n° E21000060 / 78 – Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMP) et L2 (n°BSS 000TWMW) de la commune de Longvilliers –

v1  
56/95



- **A18 – 2 Courrier de l'ARS du 18/02/2021 sur la recevabilité du dossier déposé au guichet unique le 15/01/2021**

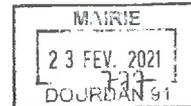


Service émetteur : Santé environnement  
Délégation départementale des Yvelines  
Affaire suivie par : Karima CRESCENCE  
Courriel : ars-dd78-se@ars.sante.fr  
Téléphone : 01.30.97.73.40

PJ : /  
Réf : CA/CR2020D-0233



0 = Wba  
e = BP



Monsieur le Maire  
Mairie de Dourdan  
Esplanade Jean Moulin  
91410 DOURDAN

A l'attention de Mme Renoncé

Versailles, le 18 FEV. 2021

**Objet :** recevabilité du dossier de demande d'autorisation de distribution de l'eau issue des forages L1 (n°BSS000TWMP) et L2 (n°BSS000TMMW) situés sur la commune de Longvilliers, pour la consommation humaine, de Déclaration d'utilité publique (DUP) de leurs périmètres de protection, d'autorisation de prélèvement et de DUP des travaux de dérivation des eaux.

Monsieur le Maire,

Par envoi, ci-dessus référencé, vous avez transmis, au guichet unique de l'eau, le 15 janvier 2021, un dossier de demande d'autorisation pour l'exploitation des forages L1 et L2 situés sur la commune de Longvilliers enregistré sous le n° 78-2021-00007 et portant sur les demandes de :

- autorisation de prélèvement, au titre du code de l'environnement,
- déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation et de prélèvement des eaux, au titre du code de l'environnement,
- autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine, au titre du code de la santé publique,
- déclaration d'utilité publique (DUP) de leurs périmètres de protection, au titre du code de la santé publique.

La délégation départementale des Yvelines de l'agence régionale de santé Ile-de-France (ARS IDF) est chargée de coordonner l'instruction de cette demande.

Actuellement, les forages L1 et L2 de Longvilliers ne bénéficient d'aucune autorisation et le forage L1 est en activité depuis 1966.

L'examen des documents transmis appelle de ma part les observations et conclusions suivantes :

- s'agissant de l'autorisation de prélever l'eau et de la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux, au titre du code de l'environnement, le dossier a fait l'objet d'un accusé de réception, par courrier de la Direction départementale des Territoires (DDT), le 2 février 2021,
- s'agissant de l'autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine et de déclaration d'utilité publique (DUP) de ses périmètres de protection, au titre du code de la santé, le dossier est déclaré recevable par l'ARS par ce présent courrier.

Toutefois, le dossier devra être complété, conformément à l'arrêté ministériel du 20 juin 2007 relatif à la constitution du dossier de demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine et sa circulaire d'application DGS/EA4 n°2007-259 du 26 juin 2007, par :

- des pièces prouvant l'existence de relations contractuelles entre les structures gérant ces différentes installations ;
- des analyses des paramètres suivants sur l'eau des forages L1 et L2 : Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), benzo[a]pyrène, chrome, cuivre, plomb, odeur/saveur, zinc, phénols, agents de surface et hydrocarbures dissous ;

ARS750002017854CommuINDDEPARTEMENTSVEILLE SECURITE SANITAIRE/CSSMASECRETANMICRO1/Lettres et rapports 2021/121KC005v2 (RESSOURCE) Recevabilité  
DUP Longvilliers.doc  
143, boulevard de la Reine  
78000 - Versailles  
Tél : 01 30 97 73 00

ANNEXES au rapport



- des informations relatives au choix des produits et procédés de traitement :
  - la justification de la filière de traitement retenue, en fonction de la qualité de l'eau de la ressource, des variations de ses caractéristiques, des risques de pollution, de formation de sous-produits induits par ce traitement et de dissolution des métaux dans l'eau distribuée (en particulier le plomb) ainsi que le cas échéant, les résultats des essais de traitement,
  - la liste des procédés et familles de produits de traitement dont l'utilisation est envisagée et les preuves du respect des dispositions spécifiques définies en application de l'article R. 1321-50,
  - l'indication des mesures permettant de respecter les dispositions de l'article R. 1321-44, en particulier celles prises pour réduire l'agressivité et la corrosivité des eaux distribuées.

Je vous invite donc à me fournir l'ensemble des éléments demandés précédemment afin de compléter votre dossier dans les meilleurs délais.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

 La Directrice de la délégation  
Départementale

AGENCE REGIONALE DE SANTE  
Délégation Départementale des Yvelines  
Département Veille et Sécurité Sanitaires  
Responsable du Département

  
Nathalie MALLET

Copie : DDT

ANNEXES au rapport

Enquête publique n° E21000060 / 78 – Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMP) et L2 (n°BSS 000TWMW) de la commune de Longvilliers –

v1

58/95



## - A19 – Enquête parcellaire – notifications aux propriétaires

Courriers envoyés le 30/08/2021 à tous les propriétaires des parcelles (cf. la liste dans la pièce 9a- Etat parcellaire Hypothécaire du 2021.08.31 Longvilliers.pdf dans le dossier soumis à enquête publique et les retours des envois recommandés dans le § **A19-1**).

### **Lettre de notification – envoi recommandé avec accusé de réception**

Annexés à cette lettre :

- L'arrêté préfectoral n° 21-057 du 13 août 2021 ;
- Les enjeux de périmètres de protection ;
- Extrait du plan parcellaire (pièce 9a du dossier soumis à la présente enquête) ;
- Questionnaire.

ANNEXES au rapport

Enquête publique n° E21000060 / 78 – Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMP) et L2 (n°BSS 000TWMW) de la commune de Longvilliers –

v1  
59/95

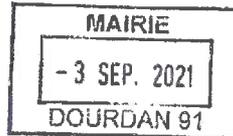


Consulting



Pour ordre de la Commune de DOURDAN

A Saint-Jacques-de-la-Lande



COMMUNE DE DOURDAN  
27 RUE JUBE DE LA PERELLE  
91410 DOURDAN

3346

Dourdan, le 31/08/2021

Ref. :

OBJET : Notification d'ouverture d'enquête publique des forages de LONGVILLIERS à Longvilliers

Recommandé avec accusé de réception

P.J. :

Par arrêté en date du 13 août 2021, le Préfet des Yvelines a prescrit l'ouverture d'une **enquête publique**, dans le cadre de l'établissement des périmètres de protection autour des forages de Longvilliers sur la commune Longvilliers (ressource destinée à l'alimentation en eau potable).

L'enquête publique a vocation à recueillir les **observations du public** sur le dossier de l'établissement des périmètres de protection autour des puits de captages de Longvilliers.

Le présent courrier est destiné à l'**information et à la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres intéressés dont les parcelles ou parties de parcelles seront assujetties aux servitudes** afférentes aux périmètres de protection.

Le présent courrier, vous informant de l'ouverture de l'enquête publique, est adressé en « Accusé-Réception » afin de garantir une bonne information des **propriétaires et ayants-droit concernés**.

Les servitudes associées aux périmètres de protection de captage sont énoncées dans le dossier d'enquête publique dont vous trouverez un extrait à la fin du présent courrier.

Je vous informe que **l'enquête publique sera ouverte en mairie de Longvilliers du lundi 16 septembre 2021 à 14h00 au samedi 16 octobre 2021 inclus**. Vous pourrez y consulter le dossier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, et consigner éventuellement vos observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Longvilliers.

Vous trouverez ci-joint un état parcellaire, pour lequel je vous serais obligé de bien vouloir vérifier l'exactitude

SAFEGE-Agence Ile de France  
15 / 27 rue du Port Paris de l'île 92022 NANTERRE  
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 625 010 € - RCS Nanterre B 542 021 829 - Siret 542 021 833 00107  
Code NAF 7 112 B - TVA FR 82 542 021 829



1  
Groupe : D - Index propriétaire : 38

ANNEXES au rapport

Enquête publique n° E21000060 / 78 – Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMP) et L2 (n°BSS 000TMMW) de la commune de Longvilliers –

v1  
60/95



des informations qui y sont portées.

Si vous constatez des informations erronées sur l'état parcellaire, je vous remercie d'y faire les corrections nécessaires et de le retourner dans les meilleurs délais à l'adresse suivante :

**QUARTA - Mr Marc ESLAN**  
123 rue du Temple de Blossne  
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE  
Tél : 02 99 30 12 12  
Courriel : contact@quarta.fr

Par ailleurs, je vous invite à consulter l'ensemble du dossier relatif à la mise en place des périmètres de protection dans la mairie de Longvilliers durant la période d'enquête ci-dessus précisée.

Cette consultation n'a pas de caractère obligatoire, il ne s'agit pas d'une convocation.

La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public au cours des permanences suivantes indiquées dans l'arrêté.

**Enfin, je vous serais reconnaissant de bien vouloir communiquer une copie du présent arrêté préfectoral à vos éventuels locataires.**

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

Responsable Pôle Ressources en Eau de SUEZ Consulting en charge du marché avec la commune de Dourdan,

Jean-Philippe RIZZA



**QUESTIONNAIRE A COMPLETER ET A RETOURNER A :**

**QUARTA**  
123 Rue du Temple de Blossne  
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE  
contact@quarta.fr  
**AVANT le 16/10/2021**  
(Article R131-7 du code de l'expropriation)

-----IDENTITE DU PROPRIETAIRE OU DU TITULAIRE DU DROIT-----

**1- PERSONNE PHYSIQUE / (1)**

**NOM et Prénoms** \_\_\_\_\_

**NOM du conjoint** \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Situation de famille (1) : célibataire  Marié(e)  Veuf (ve)  Divorcé(e)  Remarié(e)

Date et lieu de mariage \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_

Régime matrimonial \_\_\_\_\_

Date du contrat \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Nom du notaire ayant reçu l'acte \_\_\_\_\_

**DOMICILE**

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

N° de Téléphone \_\_\_\_\_

**2- PERSONNE MORALE / (1)**

**DENOMINATION** \_\_\_\_\_

Siège social \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_

Nom du représentant \_\_\_\_\_

N° RCS ou SIREN \_\_\_\_\_

Date et lieu de création (pour les Associations) \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Date et lieu de dépôt des statuts (pour les Syndicats) \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

**ORIGINE DE PROPRIETE** (si différente de celle figurant dans la fiche parcellaire jointe)

Date de l'acte \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Nom du notaire ayant reçu l'acte \_\_\_\_\_

Nature de l'acte (1) : Acquisition  Donation  Attestation après décès  Autre

-----IDENTITE DU LOCATAIRE ET/OU EXPLOITANT-----

Parcelle non louée  Parcelle louée  (1)

Nom de l'exploitant \_\_\_\_\_

Adresse ou siège de l'exploitation \_\_\_\_\_

N° de téléphone \_\_\_\_\_

Observations (4) \_\_\_\_\_

(1) Rayez les mentions inutiles

Eventuellement (adresses à rectifier, autres ayants droits...)

Fait à....., le.....

(signature)

Dossier n° SJ20200716J  
Groupe :9 - Index propriétaire : 38

ANNEXES au rapport



**Lettre complémentaire – envoi simple :**

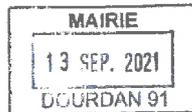


Consulting



Pour ordre de la Commune de DOURDAN

A Saint-Jacques-de-la-Lande



COMMUNE DE DOURDAN  
27 RUE JUBE DE LA PERELLE  
91410 DOURDAN

Dourdan, le 08/09/2021

Réf. :

OBJET : Lettre complémentaire à la notification d'ouverture d'enquête publique des forages de LONGVILLIERS à Longvilliers

Lettre simple

P.J. :

Par arrêté en date du 13 août 2021 le Préfet des Yvelines a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, dans le cadre de l'établissement des périmètres de protection autour des forages de Longvilliers sur la commune Longvilliers (ressource destinée à l'alimentation en eau potable)

L'enquête publique a vocation à recueillir les observations du public sur le dossier de l'établissement des périmètres de protection autour des puits de captages de Longvilliers.

Le présent courrier est destiné à l'information et à la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres intéressés dont les parcelles ou parties de parcelles seront assujetties aux servitudes afférentes aux périmètres de protection.

Le présent courrier, complément du courrier de notification d'ouverture de l'enquête publique, rappelle les modalités ci-dessus.

L'enquête publique sera ouverte en mairie de Longvilliers du lundi 16 septembre 2021 à 14h00 au samedi 16 octobre 2021 à 12h00.

Vous pourrez y consulter le dossier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, et consigner éventuellement vos observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Longvilliers.

SARREGUE-Agence Ile de France  
15 / 27 rue du Port Paris de l'île 92022 NANTERRE  
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 625 018 € - RCS Nanterre B 342 021 829 - Siret 542 021 829 00187  
Cote NAF 7 112 B - TVA FR B2 542 021 829  
1



ANNEXES au rapport

Enquête publique n° E21000060 / 78 – Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMP) et L2 (n°BSS 000TMMW) de la commune de Longvilliers –

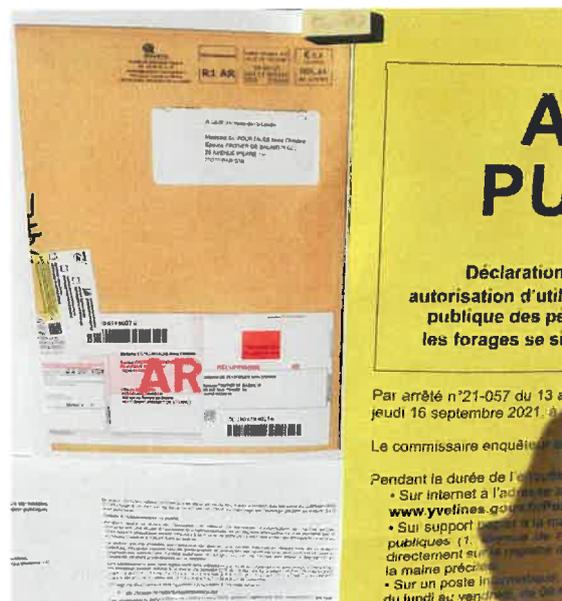
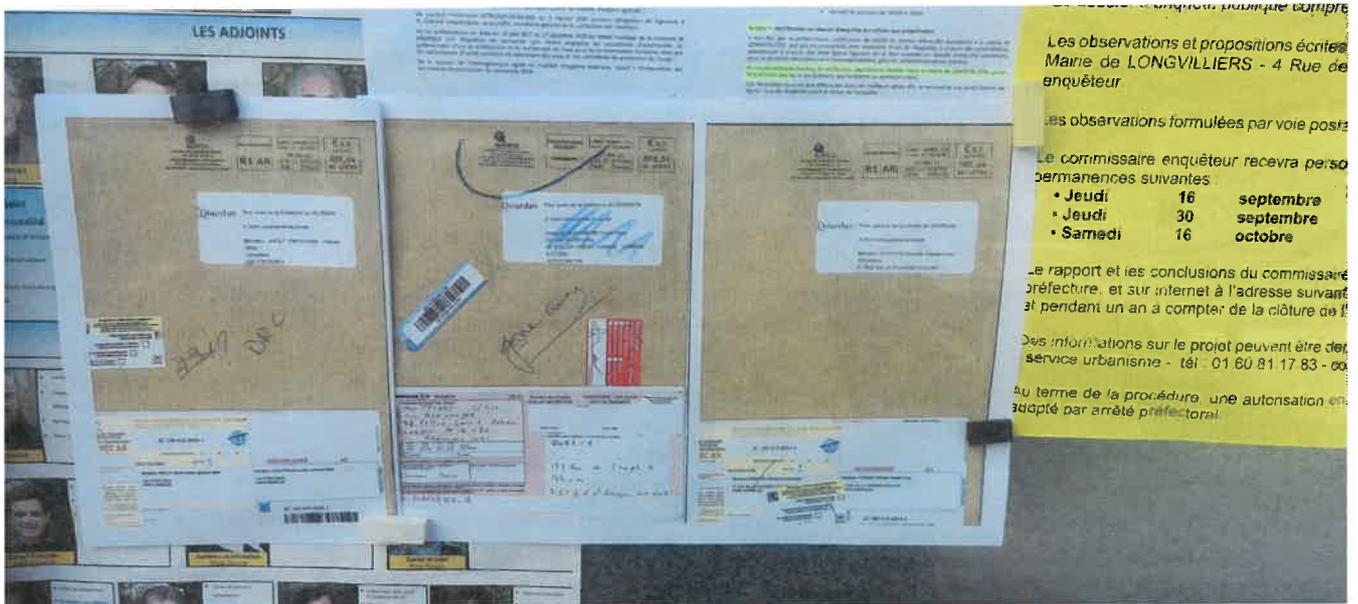
v1  
63/95



## - A19-1 – Notifications NON distribuées

- A19-1 - 1 – Madame TRIVEDI Céline Odile née ALEXANDRE
- A19-1 - 2 – Monsieur FOSSARD Romain Claude Henri
- A19-1 - 3 – Monsieur ANGLY Patrick-André Jacques Gilles
- A19-1 - 4 – Madame De POURTALES Anna Christine

Affichage en mairie conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral n° 21-057 du 13 août 2021 (cf. **annexe A5**).

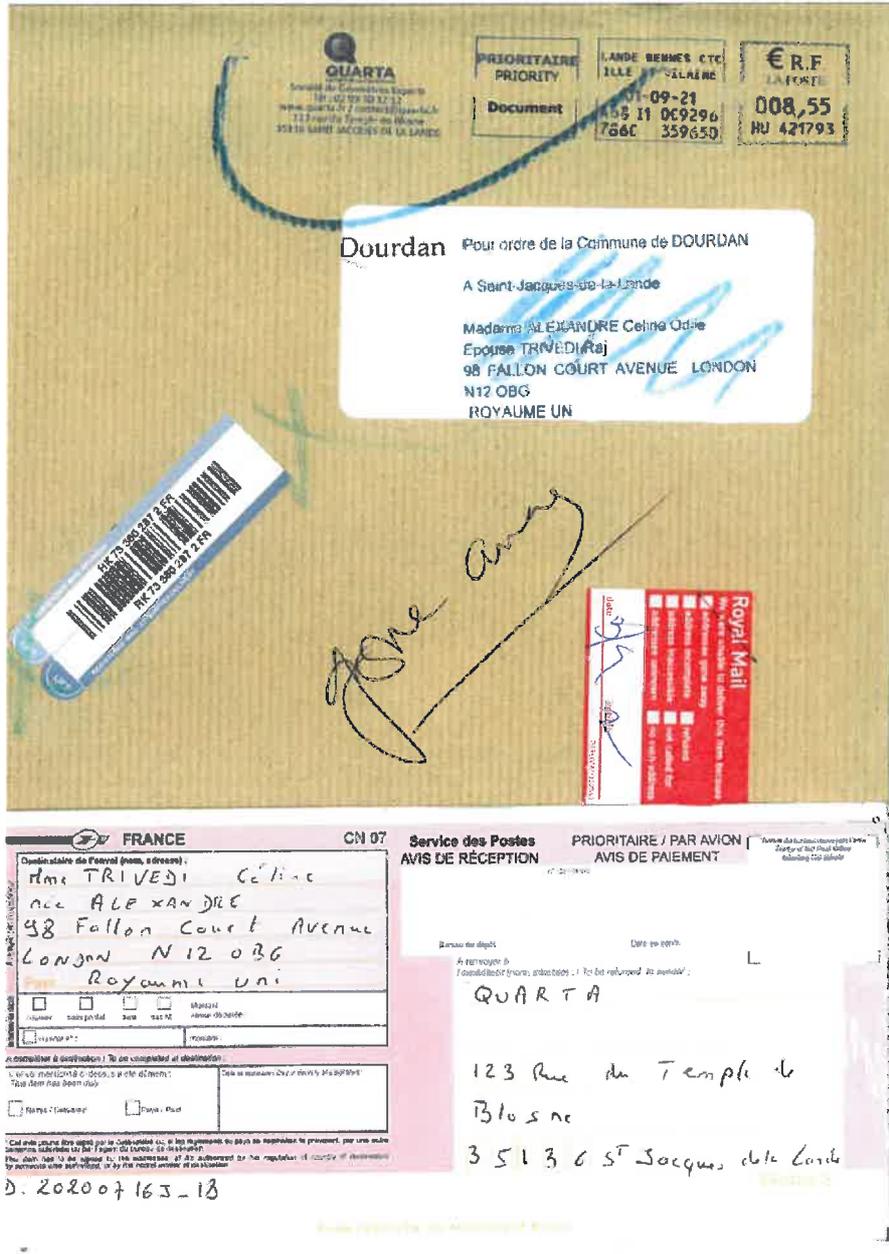


### ANNEXES au rapport





- A19-1 - 1 – Madame TRIVEDI Céline Odile née ALEXANDRE

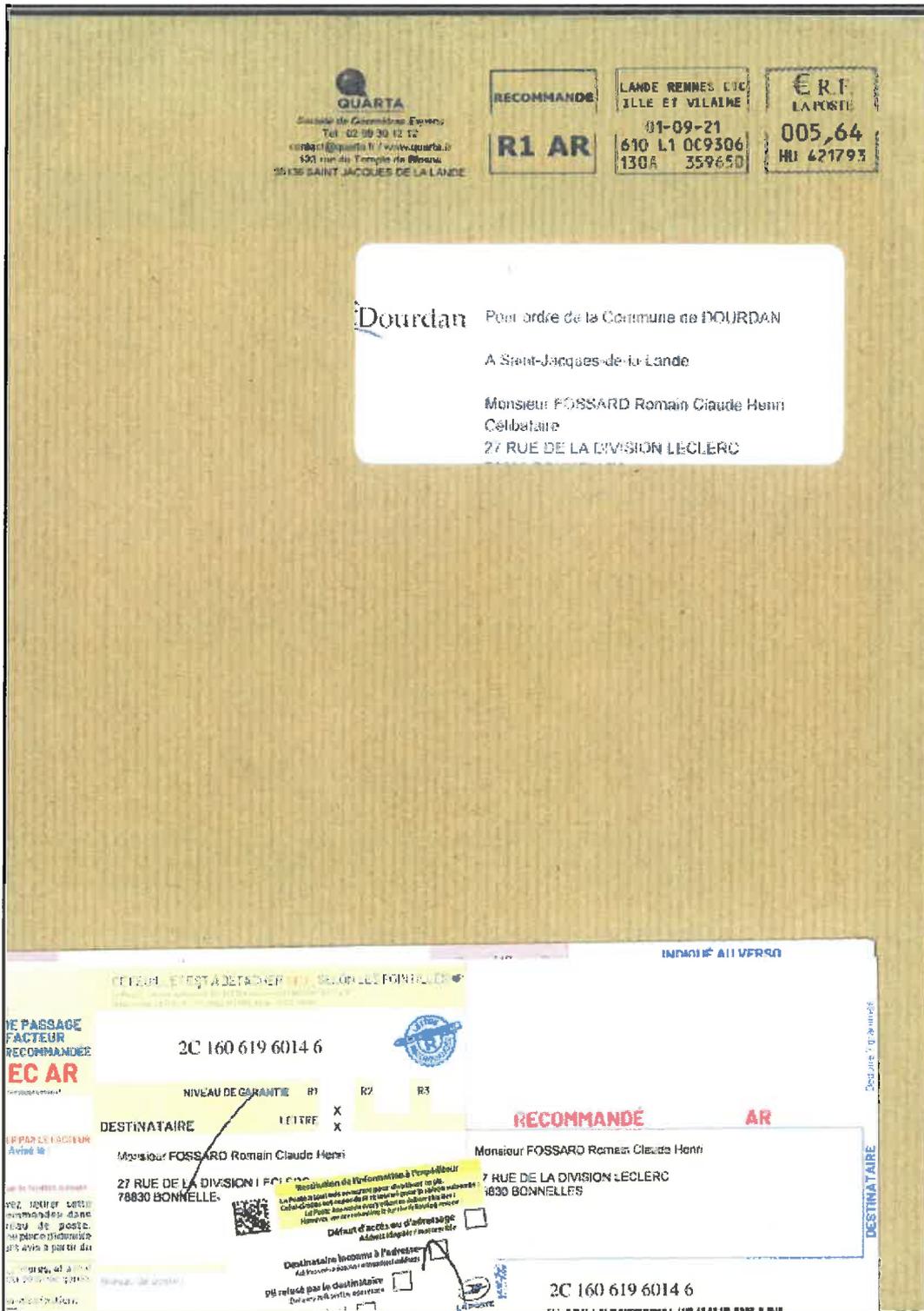


ANNEXES au rapport





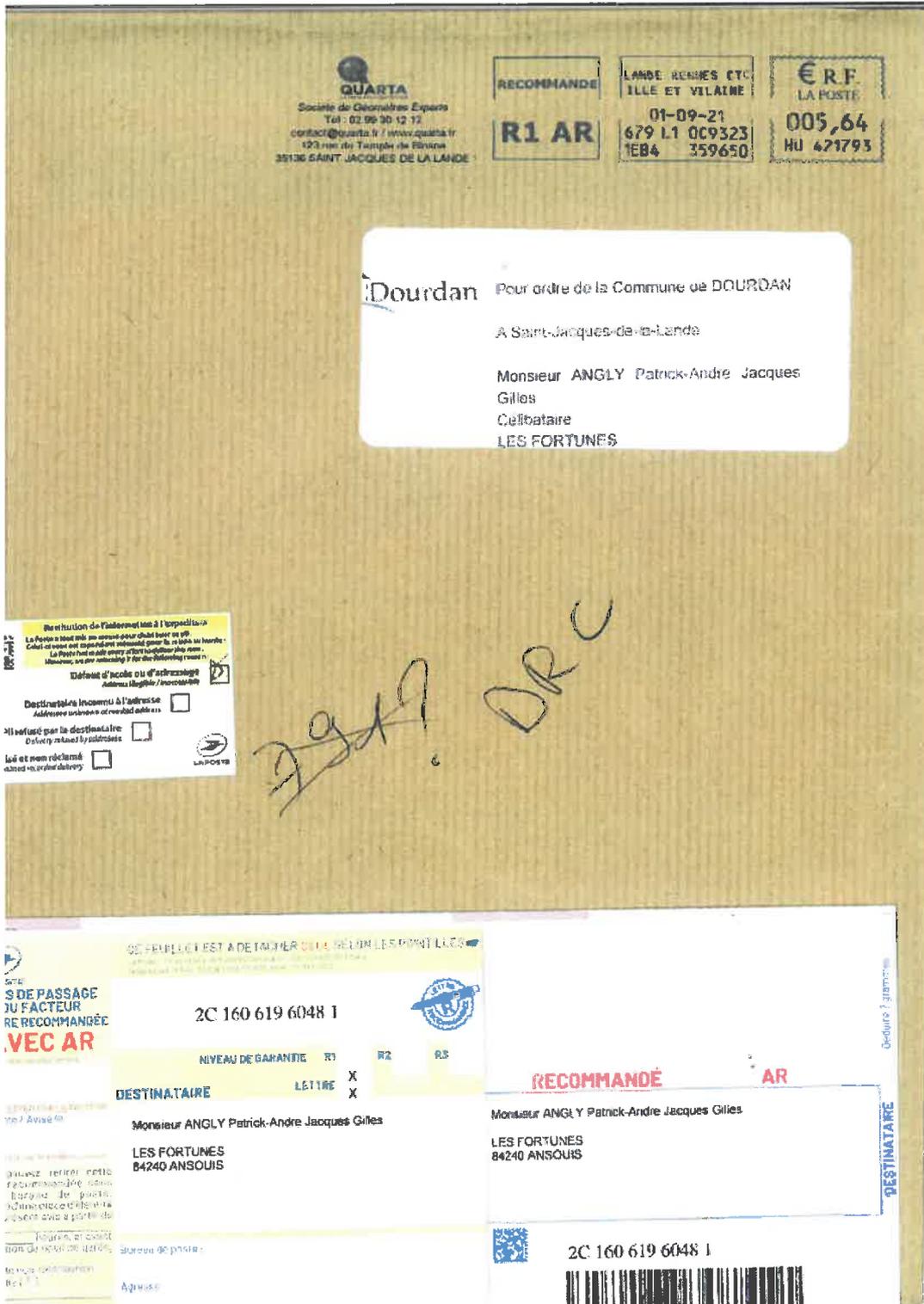
- A19-1 - 2 – Monsieur FOSSARD Romain Claude Henri



ANNEXES au rapport



- A19-1 - 3 – Monsieur ANGLY Patrick-André Jacques Gilles



ANNEXES au rapport





- A19-1 - 4 – Madame De POURTALES Anna Christine épouse FROTIER de BAGNEUX



ANNEXES au rapport



- A19-2 – Notifications DISTRIBUEES
- A19-2-1 – Madame COUTADEUR Micheline Bernadette Pauline épouse PERTHUIS-BONNEAU – distribuée le 03/09/2021

2C 160 619 6029 0

LA POSTE  
AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

Code de recommandation

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À RENDRE SUR LA PREUVES DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le : 3/9/21  
Distribué le :  
Signature du destinataire :  
Ou du mandataire (premier prénom et NOM) :  
2020071W 33

Madame COUTADEUR Micheline Bernadette Pauline  
Épouse PERTHUIS-BONNEAU  
10 RUE BEETHOVEN  
78730 SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

AR

Ville de COURDAN  
P.O. SELARL QUARTA  
123 rue du Temple de Blois  
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

RETOUR A :

DE FAUILLER ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À RENDRE ENRIMBLES À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2017 PAR TOUTES LES MANIÈRES.

- A19-2-2 – Monsieur DESCHAMPS Christian Roger Jean – distribuée le 04/09/2021

2C 160 619 6020 7

LA POSTE  
AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

Code de recommandation

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À RENDRE SUR LA PREUVES DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le : 4/9/21  
Distribué le :  
Signature du destinataire :  
Ou du mandataire (premier prénom et NOM) :  
2020071W 13

Monsieur DESCHAMPS Christian Roger Jean

5 PL. DES ECOLES  
28120 BAILLEAU LE PIN

AR

Ville de COURDAN  
P.O. SELARL QUARTA  
123 rue du Temple de Blois  
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

RETOUR A :

DE FAUILLER ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À RENDRE ENRIMBLES À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2017 PAR TOUTES LES MANIÈRES.

ANNEXES au rapport



- **A19-2-3 – Monsieur BRUCKMANN Alain Henri Joseph – distribuée le 03/09/2021**

LA POSTE  
**AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE**

2C 160 619 6045 0

À COMPLÉTER PAR LE PARTICULIER À REMPLIR POUR LA PREUVE DE LA DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le : 3/9/21  
Distribué le : 3/9/2021  
Signature du destinataire : [Signature]  
Code du mandataire : 2020071/ 21

RETOUR À :

Monsieur BRUCKMANN Alain Henri Joseph  
27 RUE DE LA PORTE D'ETAMPES  
78730 ROCHEFORT-EN-YVELINES

**AR**

Ville de DOURDAN  
PIO SELARL QUARTA  
123 rue du Temple de Blois  
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

LA Poste approuve n° C 001 01 11 121 324 014 636 0400  
CE FEUILLET EST LA PREUVE DE LA DISTRIBUTION EN SON FAUT ACCRÉDITÉS EN SUITE À PARTIR DE 17H00 SELON LES PORTES LÉES.

- **A19-2-4 – Groupement Foncier Agricole de la Butte aux Lièvres - BONNEAU – distribuée le 02/09/2021**

LA POSTE  
**AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE**

2C 160 619 6012 2

À COMPLÉTER PAR LE PARTICULIER À REMPLIR POUR LA PREUVE DE LA DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le : 02/09/21  
Distribué le : 02/09/21  
Signature du destinataire : [Signature]  
Code du mandataire : 2020071/ 12

RETOUR À :

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA BUTTE AUX LIEVRES  
PAR MR DE POURTALES HELIE 50 RUE DE BANDEVILLE  
91410 SAINT CYR-SOUS-DOURDAN

**AR**

Ville de DOURDAN  
PIO SELARL QUARTA  
123 rue du Temple de Blois  
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

LA Poste approuve n° C 001 01 11 121 324 014 636 0400  
CE FEUILLET EST LA PREUVE DE LA DISTRIBUTION EN SON FAUT ACCRÉDITÉS EN SUITE À PARTIR DE 17H00 SELON LES PORTES LÉES.

ANNEXES au rapport



- A19-2-5 – Madame DE MANDAT DE GRANCEY Ségolène Marie – distribuée le 02/09/2021

LA POSTE  
AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

2C 160 619 6028 3

Madame DE MANDAT DE GRANCEY Ségolène Marie

Veuve DE POURTALES  
CHÂTEAU DU MARAIS  
91530 LE VAL SAINT GERMAIN

AR

Présente / Avisé le : 2/9/21

Distribué le : 2/9/21

Signature du destinataire

Où du mandataire (préciser l'adresse NQR) : 20200714 44

RETOUR À : Ville de DOURDAN  
PRO SELARL QUARTA,  
123 rue du Temple de Blossac  
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

- A19-2-6 – Madame ANGLY Séverine Juliette Ida épouse VALAT – distribuée le 02/09/2021

LA POSTE  
AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

2C 160 619 6047 4

Madame ANGLY Séverine Juliette Ida

Epouse VALAT  
1 RUE DU BADE WURTEMBERG  
78660 ABLIS

AR

Présente / Avisé le : 02/09/2021

Distribué le : 02/09/2021

Signature du destinataire

Où du mandataire (préciser l'adresse NQR) : 20200714 26

RETOUR À : Ville de DOURDAN  
PRO SELARL QUARTA,  
123 rue du Temple de Blossac  
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

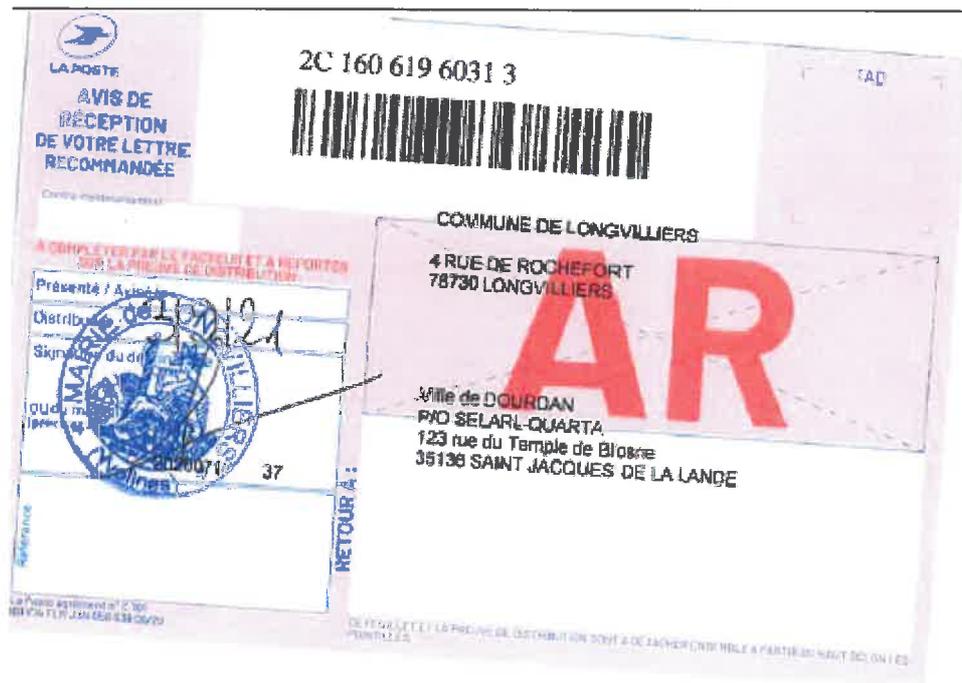
ANNEXES au rapport



- A19-2-7 – Madame ANGLY Alexandra épouse LAMARRE -BONNEAU – distribuée le 04/09/2021



- A19-2-8 – Commune de LONGVILLIERS - distribuée le 03/09/2021



ANNEXES au rapport



- A19-2-9 – Monsieur SIMPLOT Christophe Daniel – distribuée le 09/09/2021

LA POSTE  
AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

2C 160 619 6003 0

Monsieur SIMPLOT Christophe Daniel  
125 RUE DE LA TREMIÉ  
85440 TALMONT SAINT-HILAIRE

AR

Ville de DOURDAN  
P/O SELARL QUARTA  
123 rue du Temple de Blois  
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

Présenté / Avisé le: 09/09/21  
Distribué le:  
Signature du destinataire  
du du mandataire (ou de l'écrivain Prescripteur (RPM))  
20200711 / 2

RETOUR A :

- A19-2-10 – Monsieur MAUGE Didier Norbert – distribuée le 02/09/2021

LA POSTE  
AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

2C 160 619 6007 8

Monsieur MAUGE Didier Norbert  
34 RUE DE L'ARISCOTEL  
91410 DOURDAN

AR

Ville de DOURDAN  
P/O SELARL QUARTA  
123 rue du Temple de Blois  
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

Présenté / Avisé le: 02/09/21  
Distribué le:  
Signature du destinataire  
du du mandataire (ou de l'écrivain Prescripteur (RPM))  
20200711 / 4

RETOUR A :

T10516 / 22

ANNEXES au rapport





- **A19-2-11 – Monsieur FOSSARD Alexis Claude André – distribuée le 03/09/2021**

LA POSTE  
**AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE**

2C 160 619 6016 0

À COMPLÉTER PAR LE FACILITÉ ET À REPORTER SUR LA PREMIÈRE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le : 03/09/21  
Distribué le : 03/09/21  
Signature du destinataire

du du mandataire (Prénom, Nom et N°M)  
20200714 30

RETOUR À :

Monsieur FOSSARD Alexis Claude André  
APPARTEMENT 11 ETAGE 2 2 RES DE LA VALLEE  
28700 AUREAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

**AR**

Ville de DOURDAN  
P/O SELARL QUARTA  
123 rue du Temple de Blois  
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

CE FEUILLET ET LA PREMIÈRE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DE HAUT SELON LES POINTS LÉS.

- **A19-2-12 – Madame ANGLY Victoria Patricia – distribuée le 02/09/2021**

LA POSTE  
**AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE**

2C 160 619 6046 7

À COMPLÉTER PAR LE FACILITÉ ET À REPORTER SUR LA PREMIÈRE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le : 02/09/21  
Distribué le : 02/09/21  
Signature du destinataire

du du mandataire (Prénom, Nom et N°M)  
20200711 27

RETOUR À :

Madame ANGLY Victoria Patricia  
Célibataire  
12 AV MARECHAL LECLERC  
64120 PERTUIS

**AR**

Ville de DOURDAN  
P/O SELARL QUARTA  
123 rue du Temple de Blois  
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

CE FEUILLET ET LA PREMIÈRE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DE HAUT SELON LES POINTS LÉS.

ANNEXES au rapport



- **A19-2-13 – Madame ANGLY Christiane Carole épouse MAUGE – distribuée le 02/09/2021**

LA POSTE  
**AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE**

2C 160 619 6050 4

Madame ANGLY Christiane Carole  
EPOUSE MAUGE  
1 RUE DU FEU DE ST JEAN  
78730 LONGVILLIERS

AR

Ville de DOURDAN  
P/O SELARE QUARTA  
123 rue du Temple de Blois  
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

Présenté / Avisé le: 2/9/21  
Distribué le: 2/9/21  
Signature du destinataire: *Ch. Mauge*  
du du mandataire (précisez Prénom et NOM): *Ch. Mauge*  
20200714 23

RETOUR À :

LA POSTE  
AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

À COMPLÉTER PAR LE DESTINATAIRE ET À REPORTER SUR LA PRÉLÈVE DE DISTRIBUTION

LA Poste agréement n° C 201  
01 54 74 30 30 056 03 06 20

CETTE LETTE ET LA PRÉLÈVE DE DISTRIBUTION DOIVENT ÊTRE DÉTACHÉES ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT DE CEUX-LES POINTÉS.

- **A19-2-14 – Monsieur GUERET Jean-Pierre Fernand Andre -BONNEAU – distribuée le 03/09/2021**

LA POSTE  
**AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE**

2C 160 619 6010 8

Monsieur GUERET Jean-Pierre Fernand Andre

LOGT 4 ,107 RUE DES CASTORS  
28110 LUCE

AR

Ville de DOURDAN  
P/O SELARE QUARTA  
123 rue du Temple de Blois  
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

Présenté / Avisé le: 3/9/21  
Distribué le: 3/9/21  
Signature du destinataire: *J.P. Gueret*  
du du mandataire (précisez Prénom et NOM): *J.P. Gueret*  
20200714 15

RETOUR À :

LA POSTE  
AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

À COMPLÉTER PAR LE DESTINATAIRE ET À REPORTER SUR LA PRÉLÈVE DE DISTRIBUTION

LA Poste agréement n° C 201  
01 54 74 30 30 056 03 06 20

CETTE LETTE ET LA PRÉLÈVE DE DISTRIBUTION DOIVENT ÊTRE DÉTACHÉES ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT DE CEUX-LES POINTÉS.

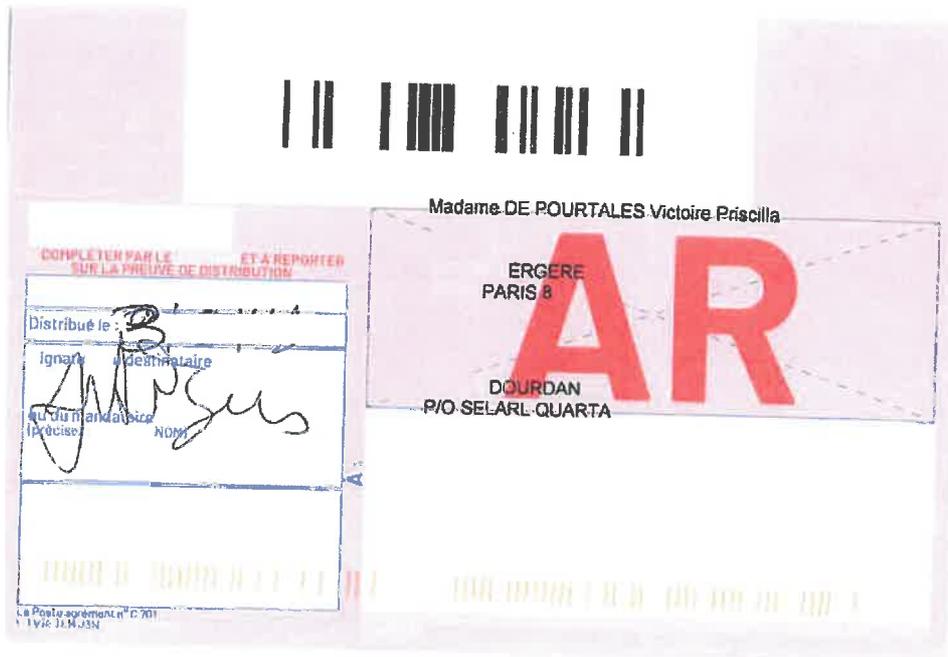
ANNEXES au rapport



- A19-2-15 – Monsieur DESCHAMPS Bernard Jacques Louis – distribuée le 03/09/2021



- A19-2-16 – Madame DE POURTALES Victoire Priscilla – distribuée le 03/09/2021



ANNEXES au rapport

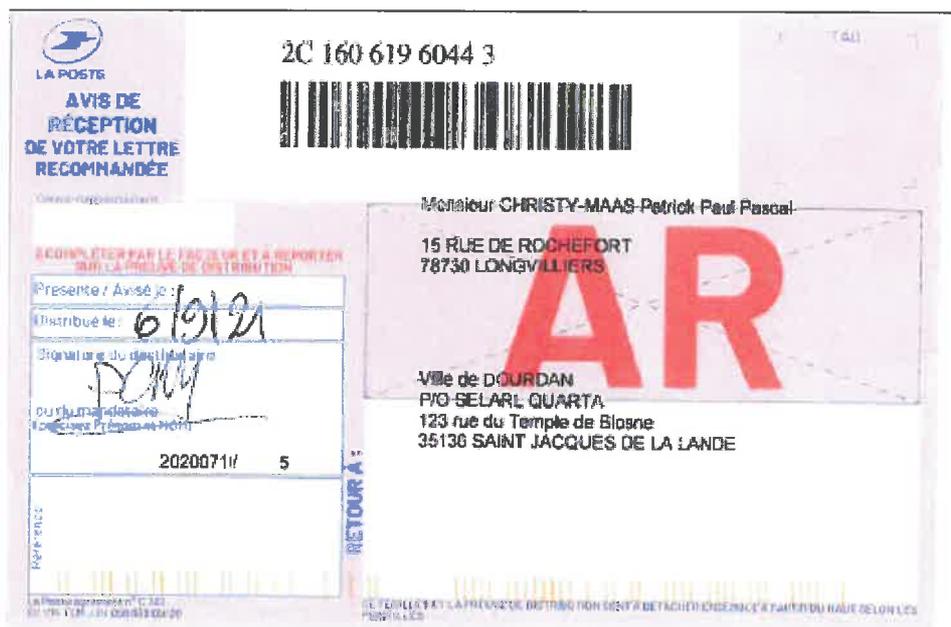




- A19-2-17 – Monsieur GUERET Christophe François – Cachet retour de la Poste le 04/09/2021



- A19-2-18 – Monsieur CHRISTY MAAS Patrick Paul Pascal – distribuée le 06/09/2021



ANNEXES au rapport





- A19-2-19 – Monsieur CORBINO Dominique – distribuée le 03/09/2021

LA POSTE  
AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

2C 160 619 6030 6

Monsieur CORBINO Dominique

6 RUE DE LA SABLIERE  
78730 ROCHEFORT-EN-YVELINES

AR

Ville de DOURDAN  
P/O SELARL QUARTA  
123 rue du Temple de Bloane  
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

Présenté / Avisé le : 31/9/21  
Distribué le : 03/09/2021  
Signature du destinataire : [Signature]  
N° du mandat (à compléter par le destinataire)  
2020071/ 28

RETOUR A :

CE FEUILLET ET LA PRÉVUE DE DISTRIBUTION SONT À RACHER ENSEMBLE À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> MAI SELON LES POSTELLES.

- A19-2-20 – Madame NEURY Eliane Marie épouse CORBINO – distribuée le 03/09/2021

LA POSTE  
AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

2C 160 619 6006 1

Madame NEURY Eliane Marie

EPOUSE CORBINO  
6 RUE DE LA SABLIERE  
78730 ROCHEFORT-EN-YVELINES

AR

Ville de DOURDAN  
P/O SELARL QUARTA  
123 rue du Temple de Bloane  
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

Présenté / Avisé le : 31/9/21  
Distribué le : 03/09/2021  
Signature du destinataire : [Signature]  
N° du mandat (à compléter par le destinataire)  
2020071/ 29

RETOUR A :

CE FEUILLET ET LA PRÉVUE DE DISTRIBUTION SONT À RACHER ENSEMBLE À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> MAI SELON LES POSTELLES.

ANNEXES au rapport



- A19-2-21 – Madame GOUIN Bernadette Marie-Louise épouse DESCHAMPS – distribuée le 03/09/2021

LA POSTE  
**AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE**

2C 160 619 6013 9

Madame GOUIN Bernadette Marie-Louise  
Epcuse DESCHAMPS  
5 PL DES ECOLES  
28120 BAULLEAU LE PIN

AR

Ville de DOURDAN  
P/O SELARIL QUARTA  
123 rue du Temple de Blois  
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

Presenté / Avisé le : 3/9/21  
Distribué le : 3/9/21  
Signature du destinataire  
ou du mandataire (Indiquez l'nom et le nom)

20200711/ 35

RETOUR A :

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT A DECHIFFRER SEULEMENT A PARTIR DU N°42 SECONDES POINTILLES.

- A19-2-22 – Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Rochefort Longvilliers – distribuée le 03/09/2021

LA POSTE  
**AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE**

2C 160 619 6002 3

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE ROCHEFORT LONGVILLIERS  
HOTEL DE VILLE  
78730 ROCHEFORT EN YVELINES

AR

Ville de DOURDAN  
P/O SELARIL QUARTA  
123 rue du Temple de Blois  
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

Presenté / Avisé le : 3/9/21  
Distribué le : 3/9/2021  
Signature du destinataire  
ou du mandataire (Indiquez l'nom et le nom)

20200711/ 17

RETOUR A :

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT A DECHIFFRER SEULEMENT A PARTIR DU N°42 SECONDES POINTILLES.

ANNEXES au rapport



- A19-2-23 – Monsieur PERTHUIS Jean-Pierre - distribuée le 03/09/2021

**LA POSTE**  
**AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE**

2C 160 619 6005 4

**AR**

Monsieur PERTHUIS Jean-Pierre  
10 RUE BEETHOVEN  
78730 SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

Ville de COURDAN  
PIO BELARL QUARTA  
123 rue du Temple de Blois  
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER SUR LA PRELÈVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Vu le le :  
Distribué le : 3/9/21  
Signature du postulant : [Signature]  
Ou du MANDATAIRE (Prénoms, Prénom et NOM)  
2020071/ 34

RETOUR À :

LA POSTE agréée n° C 201  
891 VIV RUS JOURNÉE 878 09:00

LES FEUILLES ET LA PRELÈVE DE DISTRIBUTION DOIVENT ÊTRE TACHÉS ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES

ANNEXES au rapport



- **A19-2-24 – Madame EDELINÉ Régine Roberte Andrée épouse DUMONT – Questionnaire de retour du 30/09/2021**

Madame EDELINÉ épouse DUMONT s'est présentée lors de la permanence du 30/09/2021 et a fourni une copie du questionnaire ci-après :

*ANNEXES au rapport*

*Enquête publique n° E21000060 / 78 – Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMP) et L2 (n°BSS 000TWMW) de la commune de Longvilliers –*

v1  
81/95



**QUESTIONNAIRE A COMPLETER ET A RETOURNER A :**  
**QUARTA**  
123 Rue du Temple de Blossne  
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE  
contact@quarta.fr  
**AVANT le 16/10/2021**  
(Article R131-7 du code de l'expropriation)

-----IDENTITE DU PROPRIETAIRE OU DU TITULAIRE DU DROIT-----

**1- PERSONNE PHYSIQUE** ✓ (1)

NOM et Prénoms EDELINE Régine Roberte Andrie épouse DUMONT  
NOM du conjoint DUMONT Pascal

Date et lieu de naissance 24/02/54 à DOURDAN (91)  
Situation de famille (1) :  Célibataire  Marié(e)  Veuf(ve)  Divorcé(e)  Remarié(e)  
Date et lieu de mariage 16/03/74 à LONGVILLIERS (78)  
Profession Retraitée  
Régime matrimonial \_\_\_\_\_  
Date du contrat 1/1 Nom du notaire ayant reçu l'acte \_\_\_\_\_

**DOMICILE**  
Adresse 4 rue Jules Ferry

Code Postal 78730 VILLE Rocheport en Yvelines  
N° de Téléphone 06 75 58 05 13

**2- PERSONNE MORALE** ✓ (1)

**DENOMINATION** \_\_\_\_\_  
Siège social \_\_\_\_\_  
Forme juridique \_\_\_\_\_  
Nom du représentant \_\_\_\_\_  
N° RCS ou SIREN \_\_\_\_\_  
Date et lieu de création (pour les Associations) \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
Date et lieu de dépôt des statuts (pour les Syndicats) \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ à \_\_\_\_\_

**ORIGINE DE PROPRIETE** (si différente de celle figurant dans la fiche parcellaire jointe)  
Date de l'acte \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Nom du notaire ayant reçu l'acte \_\_\_\_\_  
Nature de l'acte (1) :  Acquisition  Donation  Attestation après décès  Autre \_\_\_\_\_

-----IDENTITE DU LOCATAIRE ET/OU EXPLOITANT-----

Parcelle non louée ✓ Parcelle louée ✓ (1)  
Nom de l'exploitant \_\_\_\_\_  
Adresse ou siège de l'exploitation \_\_\_\_\_  
N° de téléphone \_\_\_\_\_

Observations (4) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

(1) Rayez les mentions inutiles  
Eventuellement (adresses à rectifier, autres ayants droits...)

Fait à Rocheport en Y., le 30/09/2021  
(signature) [Signature]  
Dossier n° SJ20200716J  
Groupe : 17 - Index propriétaire : 10

- **A19-2-25 – Monsieur DUMONT Pascal Roger Georges – Questionnaire de retour du 30/09/2021**

ANNEXES au rapport





Monsieur DUMONT s'est présenté lors de la permanence du 30/09/2021 et a fourni une copie du questionnaire ci-après :

**QUESTIONNAIRE A COMPLETER ET A RETOURNER A :**  
QUARTA  
123 Rue du Temple de Blossie  
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE  
contact@quarta.fr  
**AVANT le 16/10/2021**  
(Article R131-7 du code de l'expropriation)

-----IDENTITE DU PROPRIETAIRE OU DU TITULAIRE DU DROIT-----

**1- PERSONNE PHYSIQUE** ✓ (1)

NOM et Prénoms DUMONT Pascal Roger Georges  
NOM du conjoint EDELINE Régine  
Date et lieu de naissance 09/03/51 à PARIS 13<sup>e</sup>  
Situation de famille (1) célibataire Marié(e)  Veu(x)  Divorcé(e)  Remarié(e)   
Date et lieu de mariage 16/03/74 à LONGVILLIERS (78)  
Profession retraite  
Régime matrimonial \_\_\_\_\_  
Date du contrat 1/1 Nom du notaire ayant reçu l'acte \_\_\_\_\_

**DOMICILE**  
Adresse 4 rue Jules Porgès  
Code Postal 78730 VILLE ROCHEFORT EN YVELINES  
N° de Téléphone 0678531302

**2- PERSONNE MORALE** ✓ (1)

**DENOMINATION**  
Siège social \_\_\_\_\_  
Forme juridique \_\_\_\_\_  
Nom du représentant \_\_\_\_\_  
N° RCS ou SIREN \_\_\_\_\_  
Date et lieu de création (pour les Associations) \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
Date et lieu de dépôt des statuts (pour les Syndicats) \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

**ORIGINE DE PROPRIETE** (si différente de celle figurant dans la fiche parcellaire jointe)  
Date de l'acte 1/1 Nom du notaire ayant reçu l'acte \_\_\_\_\_  
Nature de l'acte (1) Acquisition ✓ Donation ✓ Attestation après décès ✓ Autre \_\_\_\_\_

-----IDENTITE DU LOCATAIRE ET/OU EXPLOITANT-----

Parcelle non louée ✓ Parcelle louée ✓ (1)  
Nom de l'exploitant \_\_\_\_\_  
Adresse ou siège de l'exploitation \_\_\_\_\_  
N° de téléphone \_\_\_\_\_

Observations (4) \_\_\_\_\_

Fait à Rochefort en Y, le 30/09/2021  
(signature) [Signature]  
(1) Rayez les mentions inutiles  
Eventuellement (adresses à rectifier, autres ayants droits...)  
Dossier n° SJ20200716  
Groupe 17 - Index propriétaire

ANNEXES au rapport





- A19-2-26 – Madame ANGLY July Marine – distribuée le 11/09/2021

LA POSTE  
AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE  
(Contre-remboursement)

2C 160 619 6049 8

84 LA TOUR D'AIGUES VAUCLUSE 15 11 - 9 2021

Madame ANGLY July Marine

Célibataire  
RES LA SYRAH AP 411 42 TRA AMBROISE CROIZAT  
84240 LA TOUR D'AIGUES

**AR**

Ville de DOURDAN  
P/O BELARL QUARTA  
123 rue du Temple de Blossne  
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

Présenté / Avisé le : 21/9/21  
Distribué le :  
Signature du destinataire  
ou du mandataire (précisez Prénom et NOM)  
2020071/24

La Poste agrément n° C 701  
IB1 V34 TLH J3N 050 638 09/20

DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LLR

- A19-2-27 – Monsieur DE POURTALES DE TALLEYRANDPERIGORD Elie Albert Gérard époux DE WITT – distribuée le 18/09/2021

FRANCE CN 07 Service des Postes PRIORITYRE / PAR AVION  
AVIS DE RÉCEPTION AVIS DE PAIEMENT

Destinataire de l'envoi (nom, adresse) :  
Mr DE POURTALES Elie  
Rake Road Milland Liphook  
15 Trippets Farm Cottage  
GU 307 JK HANTS HR  
Royaume Uni

Remettre à l'expéditeur / To be returned to sender:  
Bureau de dépôt / Date de dépôt  
A renvoyer à l'expéditeur (nom, adresse) / To be returned to sender:  
QUARTA  
123 Rue du Temple de Blossne  
35136 St Jacques de la Lande

20 SEP 2021 ROYAL MAIL

A compléter à destination / To be completed at destination:  
L'envoi mentionné ci-dessus a été déposé.  
This item has been duly  
Remis / Delivered Payé / Paid  
Date et signature / Day of delivery and signature:  
SHT  
18/09/21 TEMPLE BLOSNE

55 2020 0716 5-11

ANNEXES au rapport



### - A19-3 – Propriétaires SANS preuves de notifications

Etat parcellaire	Nom / Adresse
Page 1/26	Monsieur ALEXANDRE David Christian Epoux NASTASE Simona Né le 26/09/1971 à DOURDAN (91) Demeurant: 11 RECULET, 78730 LONGVILLIERS
Page 5/26	Madame DELMAS Marie-Germaine Georgette Epouse BRUCKMANN Alain Née le 18/06/1942 à BOZOULS (12) Demeurant: 27 RUE DE LA PORTE D'ETAMPES, 78730 ROCHEFORT-EN-YVELINES
Page 12/26	Madame DE POURTALES Anne-Dorothée Violette Epouse DE PIERRE DE BERNIS Patrice Née le 21/07/1978 à PARIS 08 (75) Demeurant: 28 RUE DES BERGERES, 75009 PARIS
Page 17/26	Madame FOREST Marie-Françoise Thérèse Yvonne Epouse HUGON Née le 15/07/1932 à MAROC (99) Demeurant: 1 RUE DU MARCHE AUX CHEVAUX, 78730 ROCHEFORT-EN-YVELINES
Page 18/26	Monsieur FOSSARD Claude Edmond - Veuf CARLES Martine Né le 16/12/1947 à BULLION (78) Demeurant: 15 RUE DE LA PIE, 78730 ROCHEFORTEN-YVELINES
Page 21/26	Madame GUERET Sylvie Nicole - Célibataire Née le 02/12/1976 à DOURDAN (91) Demeurant: 36 RUE GUY LE ROUGE, 78730 ROCHEFORT-EN-YVELINES
Page 22/26	Monsieur MARTY Gilbert Georges René - Célibataire Né le 02/06/1955 à PARIS 14 (75) Demeurant: 27 RUE DE ST THURIEN, 29310 QUERRIEN
Page 24/26	Monsieur QUIRY Jacques Louis <b>Décédé</b> Né le 05/04/1909 à NEUILLY-SUR-SEINE (92) - Adresse inconnue.

### - A19-4 – Propriétaires AVEC preuves de dépôt et SANS retour de la Poste

Madame DE POURTALES Eléonore Myriam Epouse BERRY William

ANNEXES au rapport



FICHE DE DÉPÔT D'UN RECOMMANDÉ INTERNATIONAL			517		
Cadres réservés à La Poste					
Niveau de garantie R1 <input type="checkbox"/> R2 <input type="checkbox"/>					
CRÉT				Prix	
FRANCE		PRIO			
RK 73 360 286 9 FR		Scan			
<b>R</b>		RECOMMANDÉ / REGISTERED			
RK 73 360 286 9 FR		Scan			
RK 73 360 286 9 FR		Scan			
Etiquette entière à détacher et à coller par le guichetier au recto de l'envoi Recommandé International					

Destinataire:

Mme BERRY Eléonore  
nic POURTALES  
66 Cotemore Court  
Localité W 85 Q W Stanford Road  
Pays (en français) Royaume Uni

Expéditeur:

QuARTA  
123 Rue du Temple de  
Blonci  
35136 St Jacques de la Lande

ANNEXES au rapport



- A20 – Observations
- A20-1 – Inscriptions sur le registre

## REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**CHAMPIONNAT DE FRANCE**  
 Les forages L1 et L2 sont situés sur le territoire de la commune de Longvilliers, dans le département de la Moselle. Ils sont destinés à alimenter le réseau d'adduction d'eau potable de la commune. L'objectif de cette enquête est de recueillir les observations et suggestions des citoyens concernés par ces projets.

Le registre est ouvert du 15 août 2021 au 15 octobre 2021.  
 Le matin de 9h00 à 12h00 et le soir de 17h00 à 19h00.  
 Le lieu de l'enquête est la mairie de Longvilliers, 10 rue de la République, 54120 Longvilliers.

les 16 & 30 septembre 2021 de 14h à 17h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 16 octobre 2021 de 10h30 à 12h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les observations du public.  
 A Longvilliers  
 le 12 août 2021

signature

**Première journée :**  
 le 16 septembre 2021 de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

1 - Observations de M<sup>lle</sup> *Suzanne* de 14h00 à 17h00  
 Le 16/09/21 j'ai porté attention à l'enquête publique concernant l'eau. L'eau est indispensable que la commune de Longvilliers puisse obtenir une interconnexion au niveau des captages <sup>reuil</sup> car ces où elle se rendrait à rencontrer un problème sur son réseau (actuellement sans). Cette interconnexion servirait aussi à la ville de Doulan (cette démarche est humaniste car l'eau est très précieuse pour la vie de l'homme). Je suivrai attentivement

AA





Ce dossier - Ne pas épuiser cette ressource!

Catherine JAKES, Longvillaise, 18 hameau Petit Plessis 

30/09/2021 Lettre personnelle

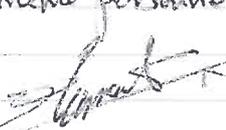
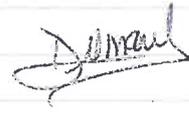
M<sup>rs</sup> et M<sup>onsieur</sup> DUNONT Local, Edilène Régine

Ns sommes venus par nous renseigner sur les points suivants :

- 1) servitude
  - 2) périmètre ?
  - 3) éventuel abattage de bois (chênes)
- ns avons reçu de l'enquêteur copie des servitudes existant du projet de l'arrêté de la Préfecture -  
- ns avons consulté le plan parcellaire de la position de nos parcelles

- concernant l'abattage ns avons bien connaissance des arrêtés soumis à réglementation -

Nous avons été très bien reçu par l'enquêteur et renseigné par cette même personne

13/10/2021 observation par Courriel  
du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du  
Sud Yvelinien de SEASY  
déposé le 13/10/2021 à 17h32  
le SEASY conteste l'intégration de la  
station d'épuration dans le périmètre de  
protection rapproché.

ANNEXES au rapport





il s'agit de la parcelle B420.

le courriel a été déposé le 13/10/2021 à  
17h32 par j. germain @ sed.078.fr

Pièce n° 1 - ci-jointe

Joseph AMIARD  
Commissaire enquêteur

16/10/2021 Zone et dernière permanence  
Aucune observation

38

GA

ANNEXES au rapport



Pièce n° 1

publilégal

**MAIRIE DE DOURDAN - FORAGE DE LONGVILLIERS  
(EP21299)**

17/10/2021

## Observation n° 2

### ENQUETE PUBLIQUE SUR PROJET DE DUP DE DOURDAN POUR FORAGES LONGVILLIERS

En préambule, nous vous informons que le SIAEP d'ABLIS a changé ses statuts au 01er Janvier 2020 pour devenir le SEASY, Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines.

Veillez trouver ci-dessous nos remarques et nos interrogations :

- Le SIA de Rochefort, désigné en page 26 de l'Etat parcellaire, n'existe plus depuis 2016.
- L'assainissement de la commune de Longvilliers (hors hameau du Bouc Etourdi) et de la commune de Rochefort sont gérés par le SEASY.  
« 2 stations d'épuration à boues activées (Rochefort-Longvilliers, Le Petit Plessis) ».  
Un réseau d'assainissement séparatif sur la commune de Longvilliers, par contre un réseau séparatif et un unitaire sur la commune de Rochefort en YVELINES.
- La station d'épuration du hameau de la Bâte a été supprimée (raccordement du hameau sur la station d'épuration de Rochefort – Longvilliers.
- Le hameau du Bouc Etourdi est raccordé sur la station d'épuration Bouc Etourdi / Rouillon gérée par le SYORP.
- L'ancien périmètre approché défini en 1979 pour les forages excluait l'emprise de la station d'épuration de Rochefort – Longvilliers.

Il apparait que le nouveau périmètre l'inclut dans la limite du périmètre rapproché ?

- Qu'est-ce qui justifie ce changement de périmètre qui fait apparaitre une petite excroissance par rapport à l'ancien périmètre ?
- Les conséquences de cette intégration et des contraintes rédigées dans le projet de DUP sont-elles bien perçues (Contraintes sur les faisabilités d'extension avec des incidences sur l'urbanisation de la commune, ou de conception d'équipements spécifiques qui pourraient s'imposer au Syndicat pour répondre à de nouvelles exigences réglementaires ou de la police de l'eau ?
- Si la station entre dans le périmètre rapproché, et que des modifications ou des équipements sont à réaliser pour répondre aux exigences de la DUP, qui se doit de les financer ?
- Il en va de même des coûts des missions d'un hydrogéologue pour chaque avis demandé sur un projet concernant la station, qui devra financer ?

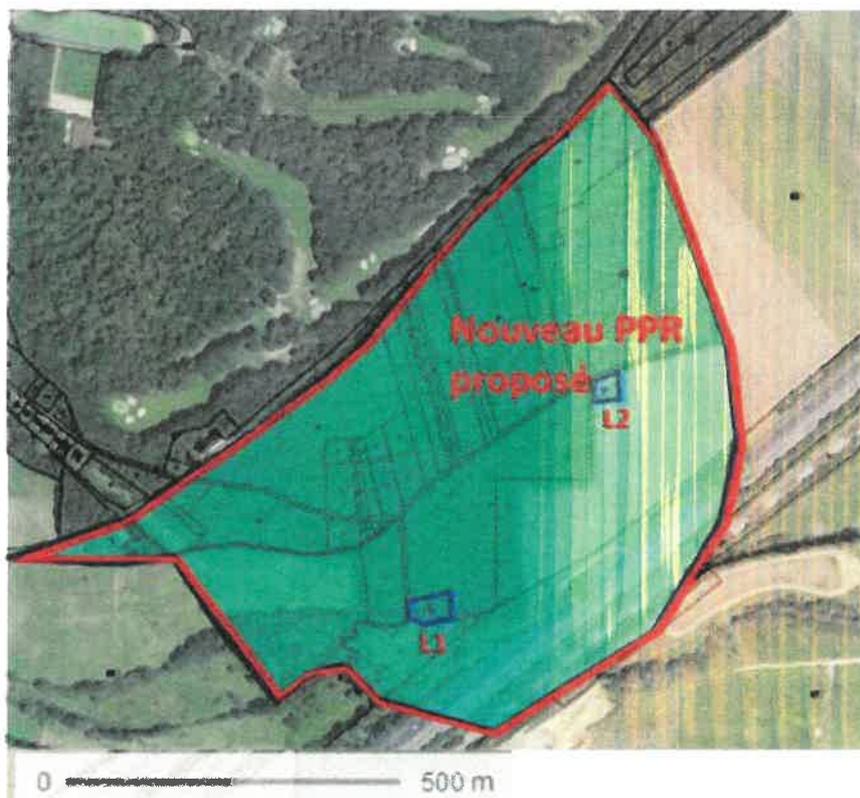
Normalement, les prescriptions des DUP sont à la charge des demandeurs lorsque celles-ci ont une incidence financière. Il semble que cela n'apparait pas dans le projet de DUP, notamment en ce qui concerne la compétence assainissement.

### Informations

 Déposée le 13/10/2021 à 17:32  
Email : j.germain@seasy78.fr  
Nom : SEASY  
Adresse : 4-6 Route d'Auneau  
Code Postal : 78660  
Ville : ABLIS  
Téléphone : 01.30.88.07.50

 Observation déposée par formulaire  
 Aucun thème

ANNEXES au rapport



ANNEXES au rapport



Le 16 octobre 2021 à 12 heures 00  
 Le délai d'enquête étant expiré,  
 je, soussigné(e), M. Joseph ABIAN - Commissaire enquêteur  
 déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 31 jours consécutifs,  
 du 16 septembre 2021 à 14h00 ou 16 octobre 2021 à 12h00  
 de pendant les horaires d'ouverture de la  
 et de Mairie heures  
Les mardis et jeudis de 14h00 à 17h00  
des samedis de 9h00 à 12h00.

Les observations ont été consignées au registre par 3 personnes (pages n°s 1 à 3 ).  
2 observations par 3 personnes.  
1 observation du SEASY par courriel et trace par le commissaire enquêteur.

En outre, j'ai reçu un courriel autres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du 16/10/2021 de M. J. Germain 1 page  
composé de 2 pages. Pièce n° 1 jointe au registre

2. - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

3. - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

4. - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

5. - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

signature 

ANNEXES au rapport





Le présent registre ainsi que les qu'une seule pièce pièces  
qui y sont annexées ~~et le dossier d'enquête~~ <sup>est</sup> sont adressés par mes soins,

le 16 Octobre 2021 à 12h00

à M. JOSEPH ABIAD Commissaire

Voir mentions de clôture en page 17.

Pour le Maire et par délégation  
Le Maire Adjoint

M. Hervé GODEAU



**Rapport et conclusions de l'enquêteur sont annexés au présent registre**

ANNEXES au rapport



- **A20-2 – Par courriels**
- **A20-2 – 1 Observation du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines SEASY**

Déposée le 13/10/2021 à 17:32

Email : j.germain@seasy78.fr

Nom : SEASY

Adresse : 4-6 Route d'Auneau 78660 ABLIS

Téléphone : 01.30.88.07.50

#### ENQUETE PUBLIQUE SUR PROJET DE DUP DE DOURDAN POUR FORAGES LONGVILLIERS

En préambule, nous vous informons que le SIAEP d'ABLIS a changé ses statuts au 1er Janvier 2020 pour devenir le SEASY, Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines.

Veuillez trouver ci-dessous nos remarques et nos interrogations :

- Le SIA de Rochefort, désigné en page 26 de l'Etat parcellaire, n'existe plus depuis 2016.
- L'assainissement de la commune de Longvilliers (hors hameau du Bouc Etourdi) et de la commune de Rochefort sont gérés par le SEASY.  
« 2 stations d'épuration à boues activées (Rochefort-Longvilliers, Le Petit Plessis) ».  
Un réseau d'assainissement séparatif sur la commune de Longvilliers, par contre un réseau séparatif et un unitaire sur la commune de Rochefort en YVELINES,
- La station d'épuration du hameau de la Bâte a été supprimée (raccordement du hameau sur la station d'épuration de Rochefort – Longvilliers.
- Le hameau du Bouc Etourdi est raccordé sur la station d'épuration Bouc Etourdi / Rouillon gérée par le SYORP.
- L'ancien périmètre rapproché défini en 1979 pour les forages excluait l'emprise de la station d'épuration de Rochefort – Longvilliers.

Il apparait que le nouveau périmètre l'inclut dans la limite du périmètre rapproché ?

- Qu'est-ce qui justifie ce changement de périmètre qui fait apparaitre une petite excroissance par rapport à l'ancien périmètre ?

- Les conséquences de cette intégration et des contraintes rédigées dans le projet de DUP sont-elles bien perçues (Contraintes sur les faisabilités d'extension avec des incidences sur l'urbanisation de la commune, ou de conception d'équipements spécifiques qui pourraient s'imposer au Syndicat pour répondre à de nouvelles exigences réglementaires ou de la police de l'eau ?

- Si la station entre dans le périmètre rapproché, et que des modifications ou des équipements sont à réaliser pour répondre aux exigences de la DUP, qui se doit de les financer ?

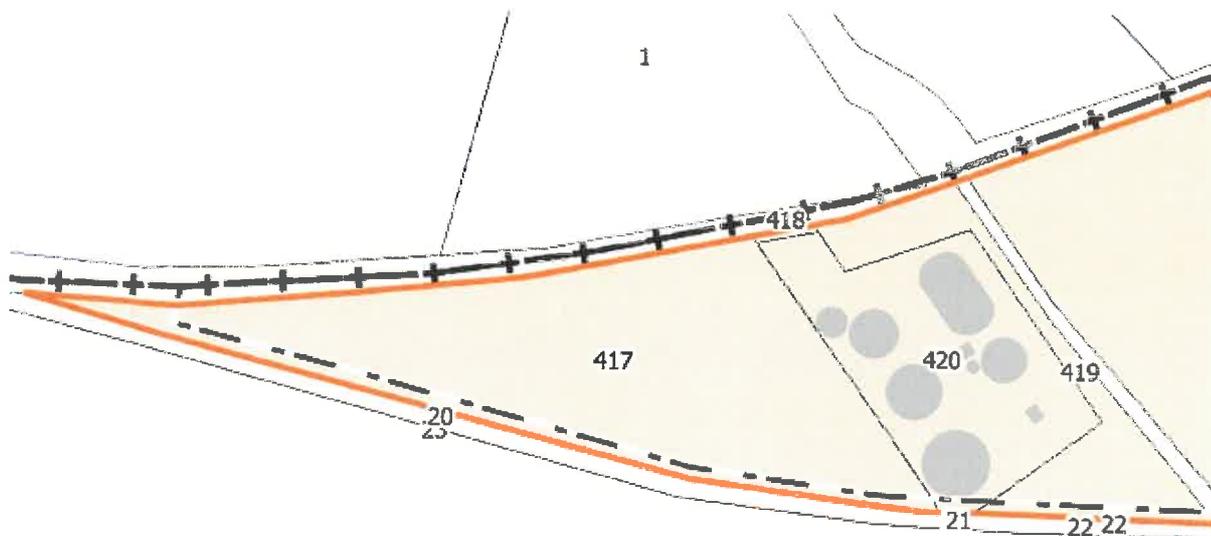
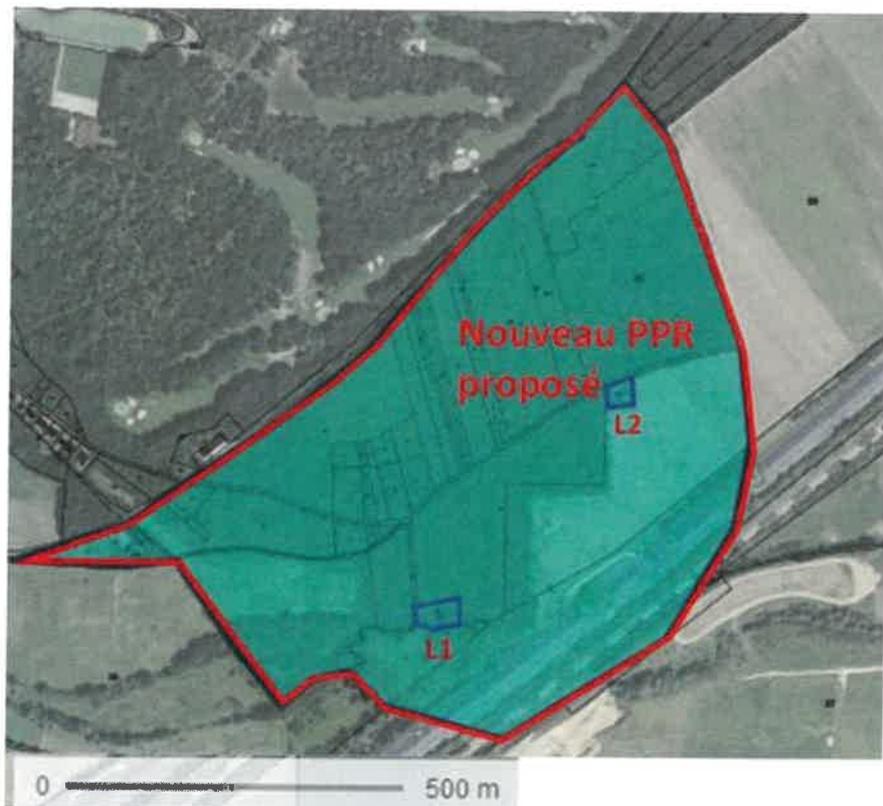
- Il en va de même des coûts des missions d'un hydrogéologue pour chaque avis demandé sur un projet concernant la station, qui devra financer ?

Normalement, les prescriptions des DUP sont à la charge des demandeurs lorsque celles-ci ont une incidence financière. Il semble que cela n'apparait pas dans le projet de DUP, notamment en ce qui concerne la compétence assainissement.

ANNEXES au rapport

Enquête publique n° E21000060 / 78 – Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMP) et L2 (n°BSS 000TMMW) de la commune de Longvilliers –

v1  
94/95



ANNEXES au rapport